### VARIOLE NOIRE ET VACCINE

# La vaccination de « génisse à bras » est dangereuse et anti-scientifique.

Dans « l'Eclair » (1) du 3 avril a paru sous le titre précédent un article du plus haut intérêt.

Vous me permettrez, étant donnée l'importance de la question, de la reprendre et d'en appuyer les points principaux et aussi de signaler quelques erreurs.

Je commencerai par ces dernières, pour m'en débarrasser de suite et consacrer le peu d'espace que m'accordera

le journal à ce que le sujet a d'essentiel.

L'inoculation de la variole, qui a rendu de très grands services avant la découverte de la vaccine, préservait de la maladie aussi sûrement que la vaccine, mais, malheureusement, faisait quelques victimes: 1 pour 300 disent les uns, 1 pour plusieurs mille, disent les autres. Comme la variolisation n'était pas obligatoire (la vaccine est obligatoire et beaucoup ne sont pas vaccinés) le variolisé pouvait répandre la maladie à l'état grave dans son entourage.

— « La vaccine animale... née à Naples vers 4860!! » Elle existait à Paris dans les premières années du xix° siècle, et au moins en 1831, comme en témoigne une affiche existant au Musée de la vaccine au château du Plessis-les-Tours (2).

— L'auteur dit: « un vaccin, qui a pris, est caractérisé par un gros bouton blanc plus ou moins entouré d'inflammation, et qui apparaît seulement après le cinquième jour. » Je considère cette assertion comme erronée. Avec du bon vaccin, chez l'enfant ou l'adulte non vaccinés, le bouton (vésicule pour les uns, pustule pour les autres) commence le 2° ou le 3° jour. Au bout de trois jours, souvent avant, on distingue parfaitement le bouton, et on peut contrôler la qualité du vaccin.

J'entrerai maintenant dans le fond du sujet, et je dirai quelques mots:

1º des dangers de la vaccination de génisse à bras;

2º des moyens à employer pour avoir toujours du vaccin virulent;

3º de la cause de la folie de vaccination actuelle.

### 1. — Dangers de la vaccination de génisse a bras

L'auteur de l'article a énuméré ces dangers qui sont de deux sortes :

Dangers dus à un vaccin septique; Dangers dus à un vaccin inerte.

Un vaccin septique peut occasionner diverses maladies. On ne devrait jamais vacciner non seulement avec du vaccin pris directement sur la génisse, mais avec du vaccin frais, parce qu'il est toujours souillé par de nombreux microbes existant sur la peau de l'animal.

Ces souillures, on les fait disparaître par le procédé découvert par le professeur Leoni, de Rome, le vieillissement

(1) Cet article a été envoyé au journal L'Eclair en réponse à celui dont il est question ici.

(2) Nous publierons cette affiche dans un prochain numéro.

dans la glycérine, ou par la chloroformisation du vaccin frais, employée par Green, de Londres.

Ces souillures déterminent souvent chez les vaccinés des accidents divers dont les plus fréquents sont la vaccine

ulcéreuse, l'adénite suppurée, etc.

L'autopsie de l'animal vaccinifère, exigée par l'administration, n'a sa raison d'être que si elle précède l'emploi du vaccin, vaccin qu'on doit détruire si l'animal est tuberculeux ou atteint d'une infection quelconque. Il y a peu d'années (voir Journal de médecine de Paris) des personnes vaccinées de génisse à bras, ont gagné la fièvre aphteuse. Actuellement cette maladie est répandue en France.

Mais tous les accidents dus à un vaccin septique n'ont qu'une mince importance relativement aux dangers dus au

vaccin inerte.

Beaucoup de personnes se croient à l'abri de la variole après la vaccination à l'aide de vaccin puisé directement sur la génisse, ou de vaccin non expérimenté, tout en restant exposées à mourir si elles approchent d'un varioleux. De tels cas de mort se sont produits à Paris à l'Hôtel-Dieu, lors de la dernière épidémie de variole. Ils ont été signalés par le D' Laborde à l'Académie de Médecine et

dans le journal « La Tribune médicale ».

Ce danger vient de ceci: souvent, très souvent même certaines années, le vaccin de génisse est inefficace, inerte. Il est superbe sur l'animal, mais il ne prend pas sur l'homme. Or, on a tellement dit que si le vaccin ne prend pas lors d'une revaccination, c'est qu'on n'avait pas besoin d'être revacciné, qu'on a fini par le croire. C'est vrai lorsqu'on a affaire à du vaccin très virulent; mais avec la vaccination de génisse à bras, on n'a à ce sujet aucune garantie. La vaccination de génisse à bras est donc dangereuse, comme on l'a reconnu partout à l'Étranger, et partout en France, excepté à Paris; elle est de plus antiscientifique.

Antiscientifique, parce qu'on sait aujourd'hui préparer scientifiquement le vaccin. On sait qu'il doit être broyé et mélangé dans certaines proportions avec la glycérine, qu'il doit être essayé bactériologiquement et cliniquement; qu'il ne doit être utilisé qu'après les résultats favorables de

l'autopsie de l'animal, et des essais.

2° — MOYENS A EMPLOYER POUR AVOIR DU VACCIN TOUJOURS VIRULENT. — Fréquemment ai-je dit, le vaccin n'a pas la virulence voulue. On a trouvé plusieurs moyens de relever cette virulence. En Allemagne et en Autriche les instituts ont recours à la rétro-vaccination Ils se servent de vaccin humain pour inoculer les animaux, ou plutôt font passer de temps en temps le vaccin par l'homme. Calmette, de Lille, le fait passer par le lapin. J'ai, moi-même, essayé de plusieurs animaux parmi lesquels, la chèvre, le chameau, l'âne. La chèvre ne relève pas la virulence; le chameau serait meilleur, mais on ne le trouve guère dans notre pays; reste l'âne, quí, malgré ses inconvénients, est encore à ce point de vue le meilleur vaccinifère.

Il est donc relativement facile à un Institut vaccinal d'avoir de bon vaccin, puisque, par l'essai de ses produits, il peut supprimer tout ce qui est mauvais, et par des passages sur certains animaux ou sur l'homme, il peut relever,

presque à coup sûr, la virulence.

 $3^{\circ}$  — Il me reste à parler de la cause de la folie de vaccination actuelle.

Cette cause, il m'a semblé la découvrir dans une phrase de l'article du « docteur Veritas ».

Ce besoin subit de se faire vacciner, qui a pris toute la population française, n'est-il pas le résultat d'une campagne de presse semant l'alarme, pour quelques cas de variole existant à Dunkerque, à Paris et ailleurs.

Combien d'années y a-t-il eu cent fois plus de cas sans

qu'on fasse un tel bruit.

Savez-vous où on voulait en venir? à prouver ceci : que les Instituts vaccinaux existant en France seraient incapables, en temps d'épidémie, de produire la quantité de vaccin nécessaire.

Or, rien n'est plus faux. On dira certainement qu'on a manqué de vaccin à Paris, et partout en France. Oui, tout le monde voulant être vacciné le même jour, certains dépôts de vaccin avaient leur stock enlevé en quelques heures, mais on en trouvait ailleurs; on n'a pas manqué de vaccin.

Je connais un Institut vaccinal qui pendant la seconde quinzaine de mars a préparé de 6.000 à 7.000 tubes de toute grandeur par jour; de quoi vacciner journellement au moins 50.000 personnes. Cette quantité, il est outillé pour la produire toute l'année.

Ét il y a en France 10 autres Instituts surveillés par l'Etat,

sans compter les Instituts militaires.

Croyez-vous, après cela, qu'on soit exposé à manquer de

vaccin?

L'Institut dont j'ai parlé, interrogé, au milieu de la crise, sur la quantité de vaccin qu'il pourrait fournir journellement à l'administration de la ville de Paris, a répondu : « Par doses de 200, 300, 500 vaccinations, je peux, sans nuire à mon fonctionnement, fournir de quoi inoculer au moins 20.000 personnes par jour.

Cet Institut s'outille actuellement pour pouvoir livrer journellement du vaccin pour 150 ou 200.000 personnes. Je tiens à donner ces chiffres, pour répondre par avance à

tout ce qui sera dit certainement à ce sujet.

« Attendez encore quelques semaines — m'écrivait-on ces jours-ci de l'Etranger — jusqu'à ce que les esprits se soient calmés, et vous verrez les articles et les communications arriver en abondance et s'étendre sur l'incapacité des établissements vaccinogènes! » On voit clair de l'autre côté de la frontière!..

Le docteur Veritas n'a-t-il pas dit que « dans sa séance de mai prochain, le Conseil général de la Seine doit décider « de la réorganisation du service de la vaccine à Paris ». Et le confrère ajoute: « Il y a tout lieu de croire que la vac-

cination directe sera abolie ».

Quelle campagne va-t-on mener encore?

D' Edmond CHAUMIER.

### Notes de Médecine infantile

### Anomalies et difficultés de Diagnostic de la Varicelle.

Par le Dr BOSC

ancien interne des hôpitaux de Paris, médecin-adjoint de l'hopital.

La Varicelle, — maladie bénigne et simple, peut en quelques cas présenter des complications et des anomalies, qui font hésiter le diagnostic : il nous a été donné d'observer récemment un cas, où plusieurs de ces anomalies étaient

L'enfant D..., âgée de 5 mois, est amenée au savice de la Crèche, par sa mère et sa nourrice, parce que depuis plusieurs jours, elle " a des boutons", et qu'un confrère a laissé entrevoir la possibilité d'une éruption syphilitique;

c'est là en effet la première impression que nous donne ce bébé: il présente une éruption vésiculo-croûteuse disséminée un peu sur tout le corps, mais avec prédominance à la face, au pourtour des orifices : il existe notamment une plaque sur la paupière supérieure gauche. Cet enfant crie difficilement, il a un gros ventre, un foie et une rate qui semblent augmentés de volume, une teinte plombée de la peau, et quand l'interrogatoire nous apprend que le père a eu la syphilis, nous ne sommes pas loin de partager l'opinion du confrère consulté. Mais en examinant l'éruption plus attentivement, nous remarquons sur la face antérieure du thorax, deux petites vésicules cristallines, semblables à des perles de rosée : cet élément caractéristique nous fait poser le diagnostic de varicelle.

L'enfant est reçu au pavillon d'isolement, et dès le lendemain, il fait une nouvelle poussée de varicelle, mais cette nouvelle poussée présente un caractère particulier : elle est nettement pemphigoïde, composée de grosses bulles, dont quelques-unes atteignent les dimensions d'une pièce de 5 francs, et davantage, se remplissant très rapidement d'un liquide louche, et éclatant en laissant de grandes surfaces épidermiques dénudées. A ce moment-là, l'éruption simule absolument le pemphigus aigu des jeunes enfants : mais à côté de ces énormes bulles, il existe toujours des petites vésicules claires, qui nous permettent de main-

tenir le diagnostic de varicelle.

L'enfant fit ainsi 7 à 8 poussées varicelleuses, chacune d'elles, s'accompagnant d'une élévation de température, 38° à 38°3. De plus vers le 5° jour de son entrée, il présenta une éruption qui avait tous les caractères de la rougeole. Mais malgré un léger catarrhe oculaire, nous estimons plutôt, en raison de l'absence du Koplick, qu'il s'agissait d'un de ces rash morbillisomes, qui peuvent précéder, accompagner ou suivre les éruptions de varicelle, et sur lesquels le D' Cerf (1) et Mery (2) ont appelé l'attention.

Enfin, vers le 9° jour, il y eut une légère complication du côté des voies respiratoires; la température montée à 39°, la toux et une dyspnée très marquée nous firent craindre un instant l'apparition d'une broncho-pneumonie: mais il s'agissait simplement d'un foyer fugace de congestion pulmonaire qui, sous l'influence de quelques bains chauds et d'enveloppements humides, disparut complètement en quatre jours.

L'enfant quitta le pavillon d'isolement en bon état. Sous l'influence des tétées espacées régulièrement, le ventre avait nettement diminué de volume, le teint plombé avait fait place à une coloration plus rosée et toute éventualité de syphilis nous sembla devoir être écartée. Nous nous étions simplement trouvé en présence d'un cas de varicelle

qui présenta quelques anomalies :

Par son apparition chez un nourrisson de cinq mois, alors qu'elle atteint plus volontiers les enfants de 2 à 7 ans.

Par les caractères de son éruption, qui dans une première phase simula des accidents culanés de syphilis, et prit ensuite l'apparence du pemphigus aigu.

Par l'intervention d'une éruption morbilliforme, qui nous a semblé être un rash varicelleux.

Enfin par l'apparition d'une légère complication bronchopulmonaire, fait toujours très rare dans la varicelle.

<sup>(1)</sup> Dr Cerf (Presse médicale, 1900.)

<sup>(2)</sup> Méry (Clinique des Enfants-malades, 1907).

## Sur les Variations des Théories Médicales

« Qu'est-ce qui va, qui vient et ne change pas de place? »

C'était là, un petit jeu de Société fort en honneur du temps de mon enfance. Les initiés répondaient : « une Porte ».

On pourrait, ce me semble, tout aussi bien répondre :

« les théories médicales. »

Nos grands-pères parlaient des « humeurs peccantes », que nous avons remplacées par « les toxines microbiennes » et les « auto intoxications »; les microbes ayant succédé aux miasmes.

Mais la vérité est que si nous mettons plus de précision à cataloguer les formes morbides, nous ne savons guère

mieux nous défendre contre eux.

Si avec des grossissements de 1200 à 1800 diamètres, nous distinguons mieux les contours des microbes; si nous voyons un peu plus clair dans leur morphologie, nous n'avançons pas vite dans la connaissance de leur biologie et de leur pathogénie.

Dans pathogénie il y a toujours « Pathos » pris dans le sens que donnaient à ce mot les écrivains du xvin siècle.

En ce qui me concerne j'ai beaucoup étudié la tuberculose, et je suis loin d'être fixé sur son étiologie. Si vous suivez de près les théories émises par les Pontifes de tous les pays civilisés, vous pourrez constater que comme « la Porte » de mon petit jeu de société : « ça va, ça vient, et ca ne change pas de place. »

Il y a un demi-siècle l'hérédité de la tuberculose était un dogme. Puis Villemin a démontré qu'elle était inoculable,

enfin Koch a trouvé l'agent contagieux.

On a conclu à la contagiosité directe.

A peine si la résistance de l'organisme comptait.

Oui, mais voila où ça se complique.

Celui-ci trouve des bacilles de Koch sans produits tuberculeux, et celui-là des produits tuberculeux sans bacilles de Koch.

Alors, c'est donc que ces diables de bacilles sécrètent

des toxines qui agissent à distance?

Mais dans ce cas le problème de la contagion se transforme. En un mot on s'aperçoit chaque jour que la question du terrain, c'est-à-dire de l'organisme, joue un rôle de résistance de plus en plus complexe, et de plus en plus obscur.

On ne sait plus si le bacille pénètre par les voies respiratoires ou par les voies digestives.

Et tel cas de contagion bien catalogué, dont on avait précisé la date et les contingences, pourrait bien remonter à une époque antérieure, à la première enfance peut-être ? Est-ce que ces bacilles qu'on croyait récemment inspirés n'auraient pas plutôt été déglutis, et n'auraient pas, durant de longues années, vécu en prisonniers inossensifs, dans les ganglions lymphatiques ?

Et tout l'échafaudage de la contagion s'écroule.

Le professeur Landouzy, à une époque pas encore assez lointaine, pour qu'on l'ait oublié, a trouvé quelques bacilles de Koch dans le placenta d'une tuberculeuse morte avant ses couches.

Est-ce qu'avant peu on n'incriminera pas les bacilles du poumon de la femme enceinte de sécréter des toxines, qui, par les vaisseaux placentaires, iraient infecter directement

e fœtus?

Qui nous dit que ce fœtus, ainsi infecté, ne conservera pas pendant tout son développement embryonnaire d'abord, infantile ensuite, ces toxines, lesquelles, à un moment donné, et suivant des circonstances ultérieures, créeront une tuberculose héréditaire directement.

Vous voyez bien que Behring, Calmette et tous nos maîtres en tuberculose nous ramènent rapidement et sûre-

ment à la tuberculose héréditaire.

Ça va, ça vient et ça ne change pas de place! Et je vous avoue que je n'en suis pas fâché au fond, car ça prouve une fois de plus que les lumières des laboratoires finissent toujours par rayonner à l'unisson de celles des cliniciens.

Et au fond, la tuberculose contagieuse à la façon de la variole et de la rougeole, cela ne vous a-t-il pas souvent

paru un peu dur à avaler?

Je suis content de voir que mon vieux Pidoux avait raison de dire que la tuberculose n'est pas une maladie

qui commence, mais une maladie qui finit.

Le professeur Poncet de Lyon et son élève Leriche en nous montrant les relations intimes de l'arthritisme et de la tuberculose démontrent encore une fois de plus que le vieux clinicien avait raison.

D' Léon LERICHE.

## NÉVROSES CONVULSIVES, SPASMODIQUES, DOULOUREUSES, PHOBIES

Névropathies, Névralgies faciales et intercostales, Céphalalgies, Tics, Epilepsie, Chorée, Insomnies, Douleurs physiques, Crampes musculaires

# VALERAL PUY

Succédané plus actif des Valérianates et des Bromures Odeur et saveur agréables Tolérance absolue

Dose: Une cuillerée à café contient 1 gr. de Valéral. — 1 à 3 cuillerées à café par jour dans de l'eau

CAPSULES CURATIVES A. PUY (Enveloppe de Gluten soluble)
Dosées à 0 gr. 20 d'Hypophosphite de Galacol neutre

Contre les affections des voies respiratoires et broncho-pulmonaires, Catarrhes.

Antibacillaires et reconstituantes — Jamais d'hémoptysies

Echantillons, Littérature : Pcie PUY, Grenoble. - Dépôt : toutes les bonnes Pharmacies

### Note historique sur la Variole

Par le D' BOUGON

Le D' Bougon, de Paris, nous communiqueune note curieuse sur la variole. Elle fixe un détail important pour l'histoire de cette maladie. Nous nous faisons un plaisir de l'insérer dans la Gazette Médicale du Gentre.

Grégoire de Tours, dans la seconde moitié du vr° siècle, cite un très grand nombre de cas de variole; maladie qu'il a décrite dans la perfection sous le nom si caractéristique de : Maladie à flux bilieux avec pustules à odeur infecte (à la chute des croûtes): morbus dysentericus cum pustulis corialibus, que les historiens ont eu le tort de traduire par : Dysenterie avec pustules de couleur corail!!! Or, dans la grande épidémie de variole de l'an 580, où moururent les fils de Frédégonde, qui l'avaient gagnée de leur père, le roi Chilpéric, gravement malade de variole, il a soin de nous dire que les trois symptômes pathognomoniques du début sont : violente céphalalgie frontale ou cervicale, rachialgie intense et vomissements de bile pure, de couleur jaune safran ou d'un beau vert : Ea quæ ab ore projiciebantur, colore croceo aut certe viridia!!! Tout v est bien, comme on peut le voir, dans ce flux de bile, morbus dysentericus; il y a loin de là, à notre dysenterie

Il est clair que, du jour où un médecin aurait mis le nez dans Grégoire de Tours, la découverte de la variole était faite, au vi siècle, sans même avoir besoin du pustulis corialibus, punaisique, de coris punaise, corialis qui sent mauvais. Ne pas confondre corialis avec coralliaris, de co-

rallium corail, comme l'ont fait les historiens.

# LE CONGRÈS des Anatomistes à Lille

L'Association des anatomistes a tenu, cette année, sa neuvième réunion à Lille, du 24 au 28 mars.

Le succès de ce Congrès a été très grand, tant par la notoriété des savants qui avaient tenu à y prendre part, que par l'intérêt et l'importance des communications qui

y ont été faites.

C'était une réunion ayant un caractère vraiment international que celle où assistaient les professeurs Karl von Bardeleben, de Iéna; Romiti, de Pise; Eternod, de Genève; Van Wijhe, de Gröninge; Wace Carlier, Stirling, de Manchester; Van der Stricht, Leboucq, de Gand; Van Gehuchten, de Louvain; Brachet. de Bruxelles; et parmi les Français, les professeurs Nicolas, Prenant, Weber, de Nancy; Renaut, Regaud, Ancel, Dubreuil, de Lyon; Henneguy, Retterer, Joly, Branca, de Paris; Barrier, d'Alfort; Kunstler, Gentès, de Bordeaux; Dieulafé, de Toulouse; Rouvière, de Montpellier; Laguesse, Gérard, Curtis, Debeyre, de Lille, etc.

Nous ne ferons qu'une simple remarque. A ce congrès d'anatomie, sauf le professeur Nicolas, de Nancy, aucun professeur d'anatomie de nos Facultés ou Ecoles de médecine n'était présent, alors qu'un grand nombre de titulaires de chaires d'anatomie étaient venus de l'étranger. Les études d'anatomie seraient-elles, en France, moins en faveur et poursuivies avec moins d'ardeur que par le passé? Dans un pays où Cuvier et Broca ont ouvert une voie si

large à l'anatomie comparée, il semblerait qu'un élan plus vif aurait dû se manifester en faveur des recherches morphologiques. Aussi, le Congrès de Lille, et ce fut là sa note dominante, a été surtout un' congrès d'Histologie. C'est vers l'étude de la morphologie de la cellule que, de plus en plus, semble s'être portée l'activité des travailleurs dans nos laboratoires. Nous ne nous en plaindrions pas si la partie d'anatomie pure avait tenu à Lille une plus grande place.

Le professeur Hallez a présidé les réunions avec une grande autorité. Dans le discours d'ouverture il a rappelé comment à Lille, tant à la Faculté des Sciences, qu'à la Faculté de Médecine, l'enseignement de l'anatomie est donné, et fait rapidement l'historique des différentes chaires qui, parfaitement groupées permettent de suivre en un programme complet toutes les branches de cette

science complexe.

Nous ne pouvons citer toutes les communications accompagnées, pour la plupart, de démonstrations qui ont été présentées; nous n'en signalerons que les plus importantes.

Le professeur Van Gehuchten (Louvain) a étudié les cellules nerveuses du ganglion de Scarpa, et a remarqué qu'elles ne restaient pas toutes bipolaires; que certaines, par des transitions successives, devenaient nettement unipolaires, ce qui rapproche le ganglion de Scarpa des autres

ganglions cérébro-spinaux.

Le professeur Van Wijhe (Gröninge) a poursuivi chez les oiseaux l'étude du développement du chondrocrâne et a soulevé la question des vertèbres crâniennes. Il y aurait peut-être là, selon quelques congressistes, un fait qui permettrait d'expliquer la présence, chez l'homme, de vertèbres cervicales surnuméraires et plus particulièrement l'apparition du pré-atlas, dont la signification est jusqu'à présent sujette à discussion.

M. Dieulafé, agrégé (Toulouse), a donné une description du ligament ptérygo-maxillaire, qui permet d'établir une technique précise pour la recherche du nerf dentaire inférieur, lorsqu'il s'agit d'anesthésie locale dans les opérations dentaires et pour certaines interventions sur le maxillaire

inférieur.

M. Gentès, agrégé (Bordeaux), a décrit la structure du lobe nerveux de l'hypophyse, ce qui permettra peut-être de mieux comprendre le rôle physiologique, encore obscur et dans tous les cas très complexe, de cet organe.

M. Branca, agrégé (Paris), s'est attaché à décrire la formation cornée du bec de certains oiseaux, connue sous le nom de "diamant", et à expliquer le processus de kéra-

tinisation aboutissant à cette formation.

La communication du professeur Barrier (Alfort) sur les articulations dites "à ressort" qui se rencontrent aux membres pelviens des équidés et de certains autres groupes zoologiques, a été écoutée avec le plus vif intérêt, et les pièces démonstratives qu'il a présentées ont été très remarquées.

Le Dr Looten (Lille) a montré de très belles préparations relatives à la circulation artérielle du cerveau, en insistant surtout sur les anastomoses qui unissent les divers territoires artériels d'un même hémisphère. Ces anastomoses se rencontrent à la périphérie de ces territoires; les unes sont constantes, d'autres rares, toutes sujettes à de grandes variations. Il peut y avoir communication entre la circulation des deux hémisphères au moyen d'une artère médiane du corps calleux, dite artère en Y. (Cette artère, rare chez l'homme, est normale chez le chien et le singe). Enfin le système des artères centrales est absolument indépendant du système des artères périphériques.

## GRAND

# binet d'Applications

Mthopédie, Prothèse, Bandages

ENRI KURRER

Spécialiste herniaire de Paris

DIRECTEUR

### TOURS

Rue des Halles, 1

RÉES PARTICULIÈRES : 1º dans le cou-1, rue des Halles; 2º par la Pharmacie ILLET, 31, rue Nationale.

GYMNASTIQUE MÉDICALE

SETS ET APPAREILS CONTRE TOUTES LES DÉVIATIONS.

JAMBES ET BRAS ARTIFICIELS

Spéciale pour le moulage des Sujets

res médicales d'après les Docteurs Spéciade Paris, Corsets de grossesse en Pricot B B (déposé)

BANDAGES DE TOUS SYSTÈMES EN TOUS GENRES

age sans ressort { " L'INTERCHANGRABLE

(Modéles déposés, propriété exclusive)

PENSOIRS SPECIAUX POUR HERNIE EDUCTIBLE URINAUX PERFECTION-Pour HOMME et FEMME (Modèles déposé)

RINAUX SPÉCIAUX POUR VIEILLARDS

pour extrophie de la vessie pour anus contre nature.

Bas et Ceintures élastiques en tous les Tissus

RUMENTS de CHIRURGIE. OUSSES MÉDICALES. — PHAR-CIE PORTATIVE

oires de pharmacie. — Coussins malades. Pansements de toutes ques. — PÈSE-BÉBÉS.

TÉLÉPHONE 4-25

Quelle que soit la localité, et dès du Docteur, M. Kurrer se rendra de lui avec les instruments, panseappareils (gouttières, attelles, etc...., ".) qui lui seront indiqués.

garantissons les articles et appareils ques à ceux des Maisons de Paris et avec Medical.

# Très agréable au goût

Préparation à base de plasma musculaire, inaltérable GRANDE RESSOURCE POUR MALADES AFFAIBLIS ET SANS APPÉTIT 4 à 8 cuillerées par jour selon les cas. — Paris, 20, Place des Vosges et Pharmacles E

TRAITEMENT PHOSPHO-ARSENIO-HEMATIQUE NOUVELLE MÉDICATION RECONSTITUANTE Phospho-Méthylarsin te et nucléoglobine. Véritable specifique des Byscrusies consomptives. SIROP, DRAGÉES ET AMPOULES DE

RÉGÉNÉRATEUR DE LA CELLULE

« Le pouvoir actif de deux substances combinees est plur fort

« que la somme de le puissance de chacune »,

INDICATIONS: Chloro-Anémie, ratique, Surmenage, Troubles de Croissances

et de la Mutrition, Diabète, Leucomie, Réoplasie, l'apaludisme et toutes Débilités.

Présorire NERVOCITHINE TISSOT. — NOBE d'EMPLOI : 2 à 5 dragées par jour aux repas, ou 2 à 6 enill., ou 4 à 8 injections.

DEPOT : PARIS, 34, Boulevard de Clichy.



DELAROCHE, Pharmacien,

### MALADIES DE LA CIRCULATION

CEUR: insuffisance et rétreussement des *grifices*, ARTERES et VEINES: Phiébite, Hémorrhagies, Bémiplégie, Célénes chroniques, Congestions, Ulceres variqueux, Varicocèles, Alburanurie, Pertes, Accidents du Retour d'age, Hémorrhoides, Varices, Selatique, par compression veineuse,

HAMAMELIS VIRGINICA GHANULÉ (Noisetier de la Sorcière)
Représentant exactement 0:50 de plante fraîche par cuillerée à café de granulé ou 10 fouttes.
Expérimenté par un grand nombre de médecins des hópitaux, l'HAMAMELIS NATTON
a été réconnu comme spécifique souvreain de toutes les maladies du système sanguln.
DOSE: 1 à 6 cuill. à café dans de l'eau, du vin ou du lait, répetée 2 fois par jour.
Dépôt : 24, Boulevard de Glichy, PARIS, et toutes Pheise.



LE MEILLEUR DISSOLVANT des calculs et concrétions uratiques ou biliaires.

JAMAIS - de CONTRE-INDICATION

RHUMATISMES, GOUTTE, GRAVELLE, COLIQUES NÉPHRÉTIQUES
et HEPATIQUES, MIGRAINES, URTICAIRE, URINES CHARGEES, etc.

1 Une cuillerée 2 à 3 fois par jour dans un verre d'eau. — DÉPOT : PARIS, 34, B4 de Clichy, et tim Phins.

Maladies de l'Estomacet de l'Intestin

AGGLOMERÉ DU GLUTEN, AROMATISÉ À L'ANIS

Très légèrement additionné de Bensoate de Naphtol.

ABRORPTION FACILE — PAS DE BRULURES — PAS DE NAUSÉES

POUVOIT absorbant considérable.

DIGESTIONS PENIBLES — BALLONNEMENTS — DILATATIONS

CONSTIPATION — DIARRHEES — COLITES, etc.

34. Boulevard de Clichy, Paris ET TOUTES PHARMACIES.

CHAQUE BOITE CONTIENT 10 GLYCOVULES 3 6.431.75

1738 2017 857

MALADIES DE L'UTERUS & DES ANNEXES

PANSEMENTS GYNECOLOGIQUES, ANTISEPTIQUES SEDATIFS, DECONGESTIFS & ASTRINGENTS ETC. PAR LES

TITTELY ASSURENT & REGUINATE OUT BAITEM

a la Glycérine solidifié à tous médicaments 🕠

PITE O BLANDER PAROSE NE STREET

DELAROCHE, Pharmacien, à Tours, Dépositaire

INCONTESTABLE Sur l'Huile de Poie de Morue EFFICACITÉ CERTAINE GOUT AGRÉABLE PAS D'ODEUR

SUPÉRIORITÉ

APPROBATION DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

A L'EXTRAIT PUR de FOIE de MORUE, simple, ferrugineux et créosoté

ANEMIE CHLOROSE LYMPHATISME SCROFULE RACHITISME DEBILITE CONVALESCENCES ENGORGEMENTS

ECHANTILLONS GRATIS A MESSIEURS LES MÉDECINS

DÉPOT GÉNÉRAL rue Turgot, PARIS (9°)

GANGLIONAIRES ETC ETC.



Les pilules ne se détaillent pas, mais se vendent en flacons de 100 et. 200 pilules au prix de 3 et 5 fr. 3 AUD Chaque pilule porte gravé le nom

Se trouvent dans toutes les Pharmacies.



Valence (Drôme), et dans toutes les Pharmacies



TRÈS DIURETIQUE Spéciale dans la DIARRHÉE INFANTILE

La REINE est facturée prix coûtant aux Médecins qui s'adressent à M. CHAMPETIER, Pharmacien à VALS.

COALTAR SAPONINÉ LE BEUF

ADMIS DANS LES HOPITAUX DE PARIS ANTISEPTIQUE. ANTIDIPHTÉRIQUE, DÉTERSIF, NI CAUSTIQUE, NI VÉNÉNEUX

Dans les Pharmacies. — Se méfier des imitations que son succès a fait nat

ANTISEPTIQUE " DÉSINFECTANT

ECHANTILLON GRATUIT à MM. les Médecins qui en font la demande a la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU LYSOL, 22 et 24, Place Vendôme, Paris.

- EMPHYSÈME ASTHME LESIONS CARDIAQUES BRONCHITES CHRONIQUES ARTÉRIOSCLEROSE AFFECTIONS RÉNALES HYDROPISIES ANGINE DE POITRINE INFLUENZA, ETC.

EUPNINE VERNADE à l'iodure caféine.

LE PLUS SUR DES DIURÉTIQUES CO Pas d'Intolérance, ni d'Accidents d'Iodisme gr. 50 d'Iodure de Caféine cristallisé et inaltérable cuillerée à café. — Dose : 1 à 2 cuillerées à café par l'o VERNADE, 64, boulevard, Edgar-Quinet, PAR

(Isere),

Fondé en 1881, par le D' COURJON, Directeur général Eclairage électrique, chauffage à la vapeur, parc et jardins de 80.000 mq.

MALADIES NERVEUSES, AFFECTIONS CHRONIQU

Cures de régime (Chroniques, troubles de la nutrition, convalescences, etc.) Cures de se (Alcool, Morphine, Tabac, Ether, etc.) — Cures d'isolement (Neurasthénie, Nét diverses, etc.)

HYDROTHÉRAPIE — ÉLECTROTHÉRAPIE — MASSAGE

Annexe A : Maison de santé Légalement autorisée pour la cure des Psychoses, Délires divers, etc. Pavillon spécial pour Psychiques convalescents Médecin directeur:

Docteur LARRIVÉ.

Annexe B: Institut Médico-Pédagogique Pour le traitement et l'éducation des Enfants arriérés et nerveux

Directeur : Louis Grandvilliers, ex-profes l'Institution nationale des Sourds-Muets et à Ecole de Bicêtre.

Pour renseignements s'adresser à MEYZIEUX ou au Dr COURJON à LYON, 14, rue de la

# **DOULEUR - INSOMNIE**

guéries, quelle qu'en soit la cause, par le

· C'est la meilleure forme d'administration du chloral. » (FORMULAIRE BOUCHARDAT.)

Sommeil calme sans Céphalaigie au réveil.

Aucune Irritation de l'estomac. — Conservation Indéfinie. — Pureté absolue. Dosage rigoureux : 1 gramme de chloral par cuiller à bouche.

DOSE pour ADULTES: 3 cuillers à bouche par jour, chacune dans du lait on dans une infusion.

Maison L. FRERE (A. CHAMPIGNY et Cio), 19, rue Jacob, PARIS.

A l'aide de projections lumineuses, le professeur Wace Carlier (Manchester) a montré les changements qui peuvent être observés dans les cellules du foie pendant la digestion, et les relations qu'ils présentent avec la sécrétion hépatique. Suivant que le foie est au repos, ou fonctionne au moment de la digestion, suivant même que l'individu est en état d'appétit, on remarque des modifications cellulaires et plus particulièrement une opacité plus ou moins grande du noyau.

M. Weber, agrégé (Nancy), a présenté quelques remarques à propos du développement du sang et des vaisseaux san-

guins dans l'aire vasculaire du canard.

La démonstration de M. d'Hardiviller (Amiens), sur le mode de développement de la ramification bronchique, a

été des plus intéressantes.

Poursuivant ses recherches sur la cellule nerveuse, dont les premiers résultats ont fait le sujet de sa récente thèse inaugurale, M. Collin (Nancy) a fait une communication sur le parallèle entre certaines particularités morphologiques du développement de la cellule nerveuse et quelques faits observables pendant la différenciation cellulaire.

L'École de Lyon avec Renaut et ses élèves s'est particu-

lièrement fait remarquer.

Notre éminent compatriote, le professeur Renaut, avec son chef de laboratoire Dubreuil, a présenté une Étude histologique et cytologique des tubes de Bellini et de leur milieu connectif et vasculaire dans la pyramide rénale, qui a été très appréciéc. Les cellules de ces tubes sont constituées par un corps saillant en dôme dans la lumière, leur noyau possède des variations de chromaticité, leur protoplasma présente une zone périnucléaire claire, une zone périphérique sombre avec des fils de mitochondrie, une zone superficielle ou du dôme également claire; le tissu conjonctif intertubulaire a conservé l'aspect embryonaire.

M. Regaud, agrégé, a insisté sur les modifications de l'épithelium séminal sous l'influence des rayons de Röntgen. Ces modifications lui ont permis de résoudre certains points encore controversés relatifs à la structure et aux fonctions

de cet épithélium.

M. Policard a étudié le tissu lymphoïde du rein des Téléos-

téens.

M. Ancel, agrégé, revenant sur ses travaux publiés avec M. Cavaillon, a fait connaître le mode de formation des mésocolons ascendant et descendant, et donné une explication très nette des différentes variations qu'ils peuvent présenter chez l'adulte.

Les à côtés du Congrès ont été tout à fait charmants. La municipalité Lilloise avait convié le lundi soir les congressistes à une réception très cordiale à l'Hôtel de ville. Au banquet du mardi, le maire a tenu à remercier l'association des anatomistes de l'honneur qu'elle avait fait à la vieille cité flamande en lui demandant de la recevoir.

Le docteur Calmette s'étant fait un plaisir de conduire les congressistes à l'Institut Pasteur du boulevard Louis XIV, ces derniers ont pu se rendre compte de l'excellent travail qui s'y fait et apprécier les techniques nouvelles de l'éminent bactériologiste qui a élevé si haut le renom de la science française.

La visite de la Faculté libre de Médecine, avec le professeur Rogie pour guide, a été également des plus intéressantes. Les laboratoires de physiologie, de dissection, de pharmacologie, ont été surtout remarqués. Avec des professeurs comme Duret et Guermonprez la renommée de cet établissement, si bien méritée, ne peut que s'accroître. Il est peu de Facultés où la vie scientifique soit aussi active Le distingué professeur de physiologie nous montra toute une série des fameuses végétations de Leduc, préparée en vue d'une conférence où il réfuta les doctrines du professeur de Nantes, et qui ont fort excité la curiosité des visiteurs.

Enfin, le jeudi 28, une excursion à Boulogne permit de visiter le laboratoire du Portal annexé à la Faculté des

sciences de Lille.

Un certain nombre de congressistes profitèrent du voisinage de la frontière pour faire une rapide incursion chez nos excellents voisins et visiter les Universités Belges. On sait qu'il y a dans ce royaume quatre centres universitaires: Gand, Liège qui sont des Universités d'Etat; Bruxelles et Louvain qui sont des Universités libres. Pour un anatomiste il y a bien des choses instructives à voir, telles les riches collections de l'Institut anatomique de la Faculté de Médecine et les laboratoires universitaires de Gand groupés autour d'un vaste hôpital tout moderne. De même pour un anthropologiste, il y a tout un enseignement par l'image dans ce merveilleux muséum d'histoire naturelle de Bruxelles où les vestiges des époques préhistoriques sont présentés si intelligemment et avec un si grand luxe.

En résumé, le congrès de Lille n'a pas été inférieur à ceux de Bordeaux, de Toulouse, de Montpellier, etc. Tous ceux qui y ont assisté en auront tiré d'utiles enseignements. L'an prochain l'Association des Anatomistes se réu-

nira à Marseille.

La vieille cité Phocéenne, avec son riche musée ethnographique du parc Borelli, son muséum d'histoire naturelle du palais de Longchamps, l'aquarium organisé il y a peu d'années par le regretté professeur Marion, son antique école de médecine installée à côté de l'institut Pasteur, dans les locaux ensoleillés du Pharo, fera bon accueil aux maîtres de l'Anatomie.

Louis Dubreuil-Chambardel.

### Intérêts Professionnels

### CONGRÈS DES PRATICIENS

TENU A PARIS LES 12, 13 ET 14 AVRIL 1907

Nous donnons ici le compte rendu du Congrès des Praticiens tenu à Paris du 12 au 14 avril dernier. On sait tout l'éclat qu'a eu cette manifestation et l'importance des questions qui y ont été discutées. La Gazette Médicale du Centre reviendra d'ailleurs ultérieurement sur les principaux points de ce Congrès qui touchent de si près aux intérêts professionnels de la masse des praticiens.

ARSYNATE DI-SODIQUE Chimiquement pur LEGRAND GRANULES GOUTTES AMPOULES 197, Rue du Faubourg-Saint-Martin, PARIS

### Première séance du vendredi 12 avril

Le Congrès des médecins praticiens pour la réforme de l'enseignement médical en France et le libre choix du médecin a ouvert aujourd'hui ses séances sous la présidence de M. le docteur Dubuisson, député. Le bureau a été constitué de la manière suivante :

Président d'honneur: Docteur Dubuisson (député du

Finistère);

Président : Docteur Gairal (de Carignan);

Vice-Présidents: Docteurs Albertin (de Lyon), Caudrelier (de Tourcoing), Coppens (de Lille), Ducor (de Paris), Gassot (de Chevilly), Huchard (de Paris), Jeanne (de Meulan), Lereboullet de Paris), Smester (de Paris), Reymond (sénateur de la Loire);

Secrétaire général : Docteur Leredde (de Paris);

Secrétaires adjoints: MM. Lafontaine et Tilloy (membres de l'Association corporative des étudiants en médecine de Paris)

Trésorier: Docteur Gouffier (de Neuilly-sur-Seine).

Après le discours d'inauguration prononcé par M. Gairal, M. le docteur Leredde, secrétaire général. expose, dans son rapport général, l'origine et le but du Congrès. Il constate que le médecin ne peut apprendre son métier dans les écoles actuelles et que celles-ci ne sont pas adaptées à l'enseignement professionnel. Il espère que le Congrès fera œuvre de décentralisation et réclamera la liberté des Universités et des Facultés. L'état actuel ne peut donner à l'enseignement supérieur le caractère technique qui lui est nécessaire et sans lequel la vie scientifique est compromise.

MM. Hirtz et Caussade exposent leur rapport sur cet

objet: l'Hôpital centre d'enseignement clinique (1).

M. le professeur Blanchard reconnaît que l'enseignement clinique est indispensable, qu'il est insuffisant dans nos Facultés, mais que l'enseignement théorique d'autre part est nécessaire comme seul capable de donner une vue d'ensemble de la médecine générale. M. Blanchard fait un éloge particulier des Ecoles de médecine de province, notamment celles de Rennes, Nantes, Angers, Tours, où il estime que les étudiants devraient essaimer pour décongestionner les grands centres.

M. le docteur Huchard, aux applaudissements de l'assemblée, expose son rapport sur l'agrégation et le privatdocen-

tisme, dont voici les conclusions:

« Telle qu'elle existe en France, l'agrégation des Facultés de médecine n'est pas une école d'enseignement. En limitant d'une façon trop exclusive et étroite le nombre des agrégés, elle interdit injustement l'accès au professorat

(1) Voici les conclusions de ce rapport: L'intérêt des futurs médecins et de leurs malades exige que l'étu-

diant reçoive au cours de ses études une instruction clinique et thérapeutique approfondie. Cette instruction ne peut s'acquérir qu'au lit du malade. L'enseignement théorique ou l'enseignement du vre n'ont qu'une valeur complémentaire.

Les hôpitaux peuvent être organisés soit en se servant de l'internat actuel, tel qu'il existe à Paris, soit en créant des assistants de manière que l'étudiant puisse faire sous leur direction son éducation médicale pratique; il peut du reste recevoir à l'hôpital toute l'instruction scien-

tifique dont il a besoin.

L'enseignement médical en France exige d'une manière impérieuse l'augmentation considérable du nombre des hommes qui en sont chargés. Nos Facultés doivent être ouvertes à toutes les bonnes volontés, à tous les talents, comme celles d'Allemagne en particulier. L'institution du privatdocentisme crée l'émulation nécessaire, de même que celle du paiement des professeurs par les élèves. La multiplication des professeurs adjoints permet la sélection naturelle des professeurs titu-

Pour ne parler que de Paris, une transformation large, franche, libérale de la Faculté permettrait de refaire de notre Ecole de méde-

cine la première École du monde.

de tous ceux qui ont donné la preuve de leurs aptitudes professorales et de leur valeur scientifique par le succès de leur enseignement libre, par leurs découvertes ou travaux originaux; de tous ceux qui « n'ont pas eu leur jury » au moment opportun; de tous ceux que la maladie ou les ressources insuffisantes de fortune ont momentanément éloignés du concours ; de tous ceux qui ont le droit de prétendre aux plus hauts grades comme à la récompense de leurs efforts et de leurs mérites en sortant du rang et sans passer par les concours.

M. le docteur Reymond, sénateur, présente ensuite son rapport sur l'Hôpital, centre d'enseignement clinique au

point de vue chirurgical (1).

M. le professeur Blanchard reconnaît la nécessité de la création d'un corps de démonstrateurs, professeurs jeunes spécialisés dans une branche de la science, devant donner aux étudiants un enseignement élémentaire; mais il défend énergiquement l'agrégation et le caractère scientifique de l'enseignement des Facultés françaises qui sont encore, dit-il, les premières de toutes à ce point de vue. Si on supprime l'enseignement technique, on risque de tomber dans

Après une réplique de M. le docteur Huchard, qui déclare que la véritable solution serait dans le jugement des professeurs par les élèves, M. le professeur Pinard fait observer que le privatdocentisme n'est en somme que l'agrégation ou l'extension de l'agrégation sous un autre nom et que, d'ailleurs, la Faculté de médecine serait disposée à

suivre l'évolution et à modifier l'agrégation.

MM. Sorel et Huchard font observer que ce qui distingue le privatdocentisme de l'agrégation, c'est que le privatdocentisme n'est pas un concours de mémoire, mais un examen, et que les places n'y sont pas limitées comme pour l'agrégation.

Aux applaudissements enthousiastes de l'assemblée, M. Lafontaine, au nom de l'Association corporative des étudiants, affirme que le favoritisme est la règle du concours de l'agrégation et d'ailleurs de tous les concours de la Faculté de médecine.

Le Congrès vote ensuite, à une immense majorité, les

vœux suivants:

(1) Voici les conclusions de ce rapport:
 1º L'hôpital est le centre d'enseignement pratique pour le chirur-

2º Pour fournir cet enseignement, certains hôpitaux devront subir telles modifications qui sont, d'autre part, imposées par l'intérêt du malade.

3º Le stage chirurgical doit avoir lieu en dehors de l'époque où l'élève fréquente le pavillon de dissection.

4° Au début du stage, il sera fait aux élèves nouveaux quelques leçons élémentaires leur permettant de profiter de ce qu'ils voient et de se rendre eux-mêmes utiles aux malades.

Ces indications pratiques doivent être données dans le service, par le personnel de service et aucunement dans un cours de la Faculté,

comme cela a été proposé. 5° Chaque stagiaire sera chargé d'un nombre restreint de malades dont il prendra personnellement l'observation journalière et auxquels. il fournira les soins voulus.

6º Radiographie, histologie, bactériologie, électricité seront enseirnées sommairement et pratiquement dans les laboratoires correspondants avec les avantages qu'y apportera le voisinage de la clinique. 7º Durant la garde de chirurgie, à la consultation, dans le service,

l'élève pourra opérer sous le contrôle du chirurgien et devra avoir pratiqué au moins quelques-unes des opérations considérées comme-

les plus banales et les plus urgentes.

Sans discuter ici les examens exigés par la Faculté elle-même, celle-ci pourra avantageusement tenir compte des éléments que le service hospitalier peut lui fournir : certificat d'assiduité, ensemble desnotes provenant des colles auxquelles seront régulièrement soumis les élèves, des opérations pratiquées par le stagiaire. Toutes ces indications sont formulées sur un cahier personnel qui suit l'élève du début à la fin de ses études.

1° Que l'agrégation des Facultés de médecine soit suppri-

2° Que l'enseignement médical soit absolument libre; 3° Que l'Etat se réserve le seul droit des examens et de

la collation des grades;

4° Que l'enseignement soit rétribué d'une part par l'Etat, la plus grande part ou la majorité par les élèves.

La séance est levée.

### Deuxième séance du 12 avril

La séance est ouverte sous la présidence du docteur Dubuisson, député.

L'ordre du jour appelle le rapport sur le Libre choix du

médecin.

M. le docteur Gairal, rapporteur, parle du choix du médecin dans les mutualités. La loi de 1850 n'est pas appliquée; le libre choix du médecin est entravé par les conseils d'administration pour des raisons pécuniaires, en raison de la faiblesse des cotisations. Ainsi l'homme malade, malgré sa prévoyance, ne peut choisir son médecin. Et cependant, non seulement le rôle professionnel, mais encore le rôle moral du médecin est considérable. Le docteur Gairal dépose le vœu suivant : « Le service médical des sociétés de secours mutuels doit être organisé de façon à respecter la liberté des sociétaires en laissant aux malades le libre choix du médecin ». La discussion s'engage.

M. le docteur Poinot engage les médecins à se grouper et à posséder dans cette question comme dans toutes

l'esprit syndical.

M. le docteur Bolliet propose :

Que les mutualistes aient le choix du médecin;

Le service médical serait organisé suivant le système à

la visite avec payement intégral par la société;

Le malade participerait aux frais médicaux par le payement des tickets donnant droit aux visites et aux consultations.

Projet de résolution : Nous proposerons de faire demander au moment voulu l'insertion sous l'article 6 du para-

graphe suivant:

« 2º S'il est créé des secours en cas de maladie, chaque membre participant aura le droit absolu de choisir librement son médecin et son pharmacien. Pour chaque consultation ou ordonnance la société ne sera tenue que jusqu'à concurrence de la somme fixée par elle. »

Pour le premier paragraphe de l'article 9 (ancien article

8), on proposerait la rédaction suivante :

« a) L'organisation en faveur des membres participants

des secours énumérés à l'article premier. »

M. le docteur Albertin expose qu'à Lyon le syndicat des médecins a imposé son tarif aux sociétés de secours mutuels et dressé lui-même la liste des médecins mutualistes.

M. le docteur Poinot fait observer qu'on ne peut pas demander aux sociétés plus qu'elles ne peuvent donner. Le seul moyen serait de demander aux mutualistes eux-

mêmes le supplément d'honoraires.

(Les conclusions ci-dessus présentées par M. Gairal et par MM. Bolliet et Albertin, sauf en ce qui concerne les pharmaciens, sont votées par le Congrès).

M. le docteur Jeanne propose le texte suivant:

« Le Congrès donne mission aux délégués médecins de la commission médico-mutualiste de poursuivre les négociations sur les bases indiquées par les syndicats médicaux dans ces derniers mois, c'est-à-dire la liberté du choix des médecins et le tarif à la visite. »

Après une discussion assez vive à laquelle prennent part MM. les docteurs Lereboullet, Albertin, Gairal, Bolliet, la motion de M. Jeanne, résumant les desiderata de l'assemblée, est également votée par le Congrès à l'unanimité.

Le Congrès adopte ensuite le texte suivant :

« Le Congrès des praticiens se déclare opposé à toute réduction de tarif concédée aux mutualistes. Il déclare que les médecins devront se faire rémunérer par les mutualistes suivant leur situation sociale et d'après le tarif syndical de la localité. »

M. Vallat présente son rapport sur le Libre choix du

médecin dans les grandes Compagnies.

Il propose les vœux suivants:

1º Que le libre choix du médecin soit inscrit dans les cahiers des charges imposés aux grandes compagnies (transports en commun, eau, gaz, électricité, etc.) par l'Etat, les départements et les communes;

2º Que ce libre choix soit consacré, dans le plus bref délai, par une loi et que des sanctions soient prévues

contre ceux qui y voudraient mettre obstacle;

3° Qu'à l'avenir le service médical des grandes compagnies ne soit qu'un service de contrôle administratif exercé en présence du médecin traitant.

Les conclusions de M. Vallat sont adoptées à l'una-

nimité

Le vœu suivant est adopté à la grande majorité:

« Qu'à l'avenir le service médical des grandes compagnies ne soit qu'un service administratif exercé en présence du médecin traitant. »

La résolution suivante est également adoptée :

« Il est contraire à l'ordre public et à la dignité humaine qu'en aucun cas une collectivité, de quelque ordre que ce soit, puisse imposer un médecin traitant à un malade. »

Le Congrès prend en considération le vœu suivant: « L'Assemblée générale des médecins de France (Congrès des praticiens) réunie, à Paris, les 12, 13 et

14 avril 1907;

- « Considérant que, comme tous les travailleurs, le médecin praticien a le droit de se reposer le dimanche et que, seul un cas urgent de maladie ou de blessure lui crée le devoir social et humanitaire d'interrompre ce repos légitime:
- « Assimilant donc les visites faites le dimanche à des visites d'urgence;

« Décide, à partir du 1<sup>rr</sup> janvier 1908 :

« Le prix de toute visite réclamée ou nécessitée le dimanche sera double de celui de la visite ordinaire ;

« Exception peut être faite pour toute visite effectuée sur le désir propre du médecin, à son heure, à un malade en cours de traitement. »

La séance est levée.

### Troisième séance du 12 avril

La séance est reprise à 9 heures, sous la présidence du docteur Gairal.

M. Dally présente les conclusions de son rapport sur le Libre choix du médecin pour les blessés du travail.

Une discussion assez vive s'engage entre les docteurs Dally, Berruyer, Declercq au sujet des cliniques organisées par les syndicats ouvriers. Certains orateurs estiment que le libre choix du médecin par les accidentés n'y est pas respecté. Le Congrès adopte ensuite les vœux suivants :

Vœu Berruyer: « Je propose que l'article 1er de la loi

soit modifié dans les termes ci-dessous :

« Toutes les fois qu'une expertise médicale sera ordonnée soit par le juge de paix, soit par le tribunal civil ou par la Cour d'appel, l'expert ne pourra être le médecin qui a soigné le blessé, ni un médecin attaché à la société d'assurances à laquelle le chef d'entreprise est assuré ou à une exploitation soumise à la présente loi, ni un médecin ayant ouvert une clinique d'accidents du travail. »

« Le Congrès proteste contre le racolage des blessés du travail par les cliniques des accidents du travail au moyen des versements en espèces et regrette que de pareilles mœurs s'introduisent dans le corps médical. » (Vœu du

docteur Régis.

Vœu du docteur Dubreuil : « Le Congrès exprime le vœu que le monopole des accidents du travail n'appartienne pas plus aux organisations ouvrières qu'aux assurances et que le libre choix du médecin soit réellement

garanti aux accidentés. » (Adopté à l'unanimité.)

« Le Congrès exprime le vœu qu'une démarche soit faite auprès du ministre du travail, afin que les statuts types des mutualités obligatoires selon l'article 5 de la loi pour les patrons qui substituent des mutualités à leur responsabilité légale, soient modifiés de manière à les mettre d'accord avec l'article 4 de la loi en laissant le libre choix du médecin. » (Adopté à l'unanimité.)

Vœu du docteur Boudin : « L'hôpital de grandes villes ne devra recevoir que des malades indigents; l'hôpital de petites villes ou de cantons n'acceptera des blessés du travail qu'à titre de maison de santé, c'est-à-dire que le médecin traitant aura le droit de toucher des honoraires conformément au tarif des accidents du travail. » (Adopté

à l'unanimité.)

La séance est levée.

### Première séance du samedi 13 avril

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. le docteur Gairal.

L'assemblée décide de ne pas reprendre la fin de l'ordre du jour d'hier qui n'a pas été épuisé hier soir et d'aborder immédiatement son ordre du jour d'aujourd'hui.

M. le docteur Barbarin expose son rapport sur Les cours de vacances et l'enseignement complémentaire.

Les conclusions suivantes du rapport sont mises aux

voix et adoptées à l'unanimité moins une voix.

« a) Il est nécessaire d'organiser, en France, des cours de perfectionnement pour les médecins praticiens, à l'exemple de ceux qui existent en Allemagne et en d'autres

pays : » b) Ces cours seront : 1° des cours de vacances faits dans les grands centres universitaires à des périodes fixes pendant une, deux. trois semaines; 2º des cours de perfectionnement créés par les associations régionales, dans les services hospitaliers régionaux, et où, pendant une grande partie de l'année, le médecin praticien, sans interrompre sa pratique, pourra se tenir au courant des progrès

» c) Il convient enfin de créer au plus tôt un mouvement en faveur de cet enseignement de perfectionnement

dans les Sociétés médicales françaises. »

M. le docteur Huchard explique le sens exact de sa motion qui a été votée hier et relative à la liberté de l'enseignement médical. Il tient à bien spécifier que dans sa

pensée il ne doit pas en résulter la suppression des Facultés de médecine. Bien au contraire, l'enseignement libre, par l'effet de l'émulation et de la concurrence, aura pour résultat de galvaniser les Facultés de l'Etat. Il ne s'agit pas d'avoir une Faculté de médecine libre, sans contrôle, pour remplacer une Faculté officielle sans contrôle, mais d'avoir simultanément un enseignement public et un enseignement privé.

M. Lafontaine, vigoureusement applaudi par l'assemblée, explique très nettement qu'il ne s'agit pas de créer une liberté extérieure aux Facultés de l'Etat, mais d'instituer la liberté la plus large à l'intérieur des Facultés. Le privatdocent n'est pas étranger aux Facultés allemandes. Il y est attaché. Ce qu'il faut c'est la libre concurrence des professeurs plus nombreux dans les Facultés élargies et la

concurrence des Facultés autonomes entre elles.

M. le professeur Blanchard appuie cette opinion. Il estime que les Facultés ne pourront se développer qu'avec la personnalité civile et la faculté de posséder, ce qui leur permettra de payer les professeurs.

M. Sorel estime que l'autonomie des Facultés et leur-indépendance individuelle à l'égard de l'administration del'instruction publique s'impose. (Applaudissements.)

M. le professeur Hayem propose les vœux suivants : « Délégation dans tous les grands hôpitaux de cours de technique obligatoires pour les élèves des deux premières années;

« Interrogatoire des élèves et notes;

« Remplacer le stage par quatre années d'externat. » M. le professeur Brissaud propose le stage obligatoire.

Le Congrès adopte ensuite les vœux suivants:

« La répartition des élèves dans les différentes Universités provinciales dont le nombre serait augmenté et auquel serait accordée l'autonomie ainsi que les fonds et le personnel nécessaire à leur développement. » (Vœu Lefur). Sont également adoptées par le Congrès les conclu-

sions suivantes du rapport du docteur Gouffier :

« 1º Prolongation de la scolarité d'une année au moins, au profit de l'étude des grandes spécialités médico-chi-

rurgicales

« 2º Modification, dans un sens rigoureusement pratique, de l'enseignement et répartition des élèves dans tous les services hospitaliers et privés où un enseignement pratique utile peut être donné, chaque élève devant être appelé, autant qu'il le sera possible, à exécuter sous la surveillance du maître les principales interventions qu'il aura à faire dans la clientèle;

« 3º Relèvement du niveau des examens, qui doivent être plus sévères, la sévérité étant tempérée et justifiée par les notes des chefs de services consignées aux dossiers scolaires, ce qui implique une surveillance des études. La séparation du corps enseignant et du corps examinant serait également une mesure propre à rendre les examens de doctorat plus rigoureux. »

Enfin le Congrès adopte le vœu suivant présenté par

M. le professeur Pinard et le docteur Gouffier

« Organisation dans tous les services hospitaliers d'un service permanent de garde étendu à tous les élèves et rendu obligatoire pour eux. »

La séance est levée.

### Deuxième séance du samedi 13 avril

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Gairal.

MM. les docteurs Gillet et Vignard présentent leurs rapports sur le P. C. N. et l'instruction scientifique préparatoire.

Les docteurs Monprofit, Gillet et Vignard combattent le P. C. N. Le docteur Blanchard estime que les efforts contre le P. C. N. seront vains. Il propose de ne pas essayer de s'y attaquer, mais de décider simplement que les étudiants en médecine fassent preuve d'un minimum de connaissances scientifiques portant sur les sciences physico-chimiques et naturelles et qu'il soit institué un examen d'entrée aux Facultés.

M. le professeur Pinard est d'avis qu'il faut modifier le

P. C. N. en y instituant une section médicale.

MM. Gassot et Pédebidou demandent qu'il soit créé un conseil supérieur des Facultés de médecine, le conseil supérieur de l'instruction publique étant incompétent.

Le Congrès adopte les vœux suivants :

« 1° Les jeunes gens qui se destinent à la médecine devront être pourvus de diplômes attestant des études littéraires et scientifiques;

« 2° Le P. C. N. sera remplacé par l'enseignement de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle dans leurs

rapports avec les sciences médicales;

« 3° Cet enseignement sera fait par des professeurs des Facultés et Ecoles de médecine et non par des professeurs des Facultés des sciences;

« 4° Cet enseignement sera surtout pratique; c'est-àdire donné principalement au laboratoire et même à l'hôpital pour certaines parties »

Le Congrès adopte également les vœux suivants :

« Le Congrès émet le vœu que jusqu'à la suppression ou la transformation du P. C. N. aucune infraction ne soit plus faite aux conditions exigées pour l'inscription dans les Facultés de médecine. » (Vœu Monprofit et Declercq.)

« Le Congrès émet le vœu que dans les études du P. C. N. soit instituée une section dite section médicale. » (Vœu

Pinard.)

« Le Congrès émet le vœu que les questions médicales ne soient plus soumises au Conseil supérieur de l'instruction publique incompétent. Elles seront soumises à un Conseil supérieur de l'enseignement médical supérieur (vœu Gassot.) »

M. Lafontaine, délégué de l'Association corporative des étudiants de médecine de Paris, développe son rapport sur l'organisation des examens et les examens cliniques.

Le Congrès adopte les conclusions de son rapport dont

voici le texte:

« 1º Institution d'un livret scolaire, contrôle rigoureux

et permanant du travail de l'étudiant; »
« 2° Examens de revision, qui, complétant les notes du

livret, pourraient déterminer l'ajournement de l'élève; »
« 3° Examens cliniques de fin d'études assez nombreux

et assez sévères pour constituer une garantie de la compétence des praticiens. »

Est adopté ensuite le vœu suivant présenté par M. le

docteur Lepage:

« Le Congrès exprime le vœu que les membres du corps médical des hôpitaux puissent faire partie des examens cliniques. »

M. le docteur Coppens développe son rapport sur la brûlante question du certificat d'études médicales supérieures supprimé et remplacé par le certificat d'admissibi-

lité à l'agrégation.

Le Congrès, après avoir rejeté un amendement tendant au maintien du diplôme spécial de médecine légale et psychiatrie, adopte les vœux suivants proposés par M. le docteur Coppens:

Le Congrès réclame :

« a) Le retrait de l'arrêté ministériel du 20 février 1907 rétablissant sous le titre « admissibilité à l'agrégation » le certificat d'études médicales supérieures abrogé ce même jour par décret (Unanimité).

« b) La suppression pure et simple de tous les diplômes spéciaux, tels: le certificat d'hygiène, le certificat de mé-

decine légale et psychiatrie, etc.

« c) La refonte complète de l'enseignement.

Le Congrès décide:

« La création d'un comité permanent de vigilance, chargé de continuer à éclairer l'opinion jusqu'à ce que satisfaction pleine et entière soit donnée aux légitimes revendications du Corps médical, lequel défend ici, non seulement ses droits les plus sacrés, mais la santé publique et le prestige de la médecine française. »

Le Congrès adopte à l'unanimité le vœu suivant (Bertil-

on-Rozoy):

« Le Congrès des praticiens, après avoir pris connaissance de tous les rapports relatifs au libre choix du médecin dans les mutualités, les grandes sociétés industrielles et de transport, pour les blessés du travail, pour les indigents, dans les manufactures et administrations de l'Etat, adopte d'une façon générale ce principe du libre choix du médecin par le malade quel qu'il soit, laissant à la commission de vigilance nommée par le Congrès; le soin d'examiner et de prendre les décisions nécessaires pour arriver à une application pratique.

Le Congrès adopte à l'unanimité moins trois voix le vœu

suivant

« Le Congrès des praticiens de France décide que les indigents de France sans exception aient le droit de choisir leur médecin ». (Vœu du docteur Diverneresse.)

Le Congrès adopte à l'unanimité le vœu suivant:

« Hors le cas de manquement grave au devoir professionnel et seulement après enquête contradictoire où devra être convoqué le président du syndicat et des sociétés dont fait partie le praticien incriminé, dans aucun cas le préfet ne pourra faire défense à un praticien de donner ses soins

## Extrait Pur et Concentré de

## MALT MORITZ

Renferme sous une forme concentrée et active, les principes DE LA BIÈRE.

Prix 2 fr. 75; 1 fr. 90 aux Médecins

Envoi gratuit d'échantillon à la Brasserie MORITZ, 189, r. de Vaugirard Paris.

aux indigents ni faire défense aux pharmaciens d'exécuter ses ordonnances. » (Vœu du docteur Etienne.)

La séance est levée.

### Séance du dimanche matin 14 avril

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence

de M. le docteur Gassot.

M. le docteur Jayle expose son rapport sur l'organisation des Ecoles étrangères et fait ressortir la pénurie des Facultés françaises qui manquent des fonds nécessaires pour acheter les instruments et collections indispensables à l enseignement.

Après avoir entendu M. le docteur Leredde, au nom du docteur Jarvis, et M. le docteur Kænig, qui exposent leurs rapports sur l'enseignement médical en Angleterre et aux Etats-Unis, le Congrès adopte le vœu suivant proposé par

M. le docteur Jayle:

« Le budget de l'enseignement médical est insuffisant. Le Congrès des praticiens demande à l'Etat d'augmenter les subventions dans une forte proportion qui permette de mettre les ressources de l'enseignement à la hauteur des progrès de la science. »

Le Congrès adopte le vœu suivant:

« Il y a lieu d'organiser l'enseignement élémentaire des spécialités dans les Facultés et les Ecoles (Unanimité);

« Cet enseignement comprendra le minimum des connaissances exigibles pour chacune d'elles du médecin praticien;

« Le stage pour ces spécialités sera obligatoire (Unanimité;

« Le travail sera sanctionné par les examens. Aucune spécialité ne donnera lieu à un diplôme spécial ni certificat. » (Unanimité moins deux voix.)

Le Congrès adopte le vœu suivant formulé par M. le

docteur Le Gendre:

« Le Congrès émet le vœu que toutes les Facultés de médecine organisent en fin d'études un enseignement d'exercice professionnel et de déontologie, sanctionné par un interrogatoire le jour de sa thèse. »

Le Congrès adopte le vœu suivant présenté par M. le

docteur Bertillon

« Le Congrès des praticiens demande au groupe médical parlementaire de prier M. le Ministre de l'Instruction publique de faire entrer dans la commission ministérielle

de la réorganisation des études médicales :

MM. les docteurs Berthod (de Paris), Coppens, (de Lille), Gouffier (de Neuilly), Huchard (de Paris), Leredde (de Paris), Monprofit (d'Angers), Osmont (de Caen). Motais (d'Angers), MM. Lafontaine et Dreyfus, délégués de l'Association corporative des étudiants. »

Le Congrès adopte les deux vœux suivants présentés

par M. Gillet:

« Le Congrès émet le vœu que le Parlement fasse au plus tôt le nécessaire pour parer à la pénurie du budget consacré à l'enseignement médical. Il y a là un devoir national et social. »

« Le Congrès émet le vœu que tous les Conseils, toutes les Commissions ou autres organismes s'occupant des affaires médicales, soient exclusivement composés de médecins, pris dans tous les milieux médicaux et désignés par leurs pairs.

« S'il est besoin pour l'organisation administrative d'entendre des personnes non médecins, elles seront entendues à titre consultatif, mais sans droit de vote ».

Le Congrès émet le vœu suivant présenté par M. le docteur Paul Gallois.

« Le Congrès des praticiens engage le gouvernement à compléter l'œuvre qu'il a déjà ébauchée et à donner aux Universités une autonomie et une liberté aussi large que possible. En établissant une concurrence entre elles, il a surera de la façon la plus efficace les réformes et le progrès ».

Le Congrès approuve les comptes du trésorier et lui donne mandat de tenir à la disposition de la commission qui va être nommée les fonds qui pourront rester en caisse

après règlement des dépenses du Congrès.

M. le docteur Leredde, dans son rapport général, résume l'œuvre du Congrès et propose la nomination d'une commission chargée d'en prolonger l'action et de faire effort pour que les discussions engagées au Congrès ne servent pas de base à une action dans un sens contraire à celle du Congrès lui-même.

Sur la proposition de MM. les docteurs Grunberg et Coppens, le Congrès confie à son bureau le soin de désigner

les membres de la commission.

Le Congrès adopte ensuite les vœux suivants :

« Le Congrès des praticiens, considérant que l'impôt sur le revenu (projet Caillaux) augmentera considérablement les charges des médecins et les obligera à violer le secret professionnel, engage tous ses membres à voter

contre ce projet. »

« Le Congrès, considérant la nécessité d'assurer à la commission qui succède au Congrès l'appui moral et matériel le plus complet; que, d'autre part, le syndicat médical est l'organisation la plus indépendante et la plus propre à l'action collective, émet le vœu que les médecins se groupent sans exception dans les syndicats médicaux et développent chez eux l'esprit syndical. »

Le Congrès est clos.

### Lettres de Lady Wortley-Montague

(Suite)

### XV

### RÉFLEXIONS SUR LA TURQUIE. VŒUX

(A la suite des Lettres de Lady Montague)

par le D' Ch. T. Guyot médecin adjoint des épidémies à Tromarey (H.-S.)

> Il est permis, même au plus faible, d'avoir une bonne intention et de la dire.

> > Victor Hugo La Légende des Siècles. Préface.

Nos deux dernières lettres de lady Montague, adressées, l'une à sa sœur, l'autre à Pope, - et résumées dans cette Gazette (1er mars 1907) — font ressortir chez les Turcs le plus singulier contraste.

Elles nous ont suggéré les idées qui suivent.

Dans cet empire, sorte de vaste Eden réunissant toutes les voluptés de la nature, se trouvent réalisés, par les splendeurs du luxe, tous les éblouissements des Mille et une Nuits. D'autre part, vices, despotisme, corruption du gouvernement.

Déplorable opposition qui n'a point échappé à lord Byron. « Connaissez-vous, chante le poète, ce pays où le myrte et le cyprès sont les emblèmes de l'amour et de la terreur... où les vierges sont douces comme les roses qu'elles tressent en guirlandes, où tout est divin, excepté l'esprit de l'homme? C'est le pays de l'Orient, c'est la terre du Soleil. »

Qui ne connaît effectivement les Annales dramatiques et sanguinaires de la Turquie du passé? A tel point que celle-ci méritait bien de porter, gravées sur son front, ces paroles lapidaires du poète Juyénal; Nullam crimen abest.

Il n'en est, heureusement, plus de même aujourd'hui, mais là, comme partout ailleurs, y rencontre-t-on la per-

fection gouvernementale?

Théophile Gautier, dans son Constantinople, 1852, nous fait lire, encore à cette époque, les seize-cents concubines d'Abdul Medjid, alors âgé de 29 ans. « Et le Sultan, ajoute l'illustre voyageur, n'accueille que les lis les plus purs et les roses les plus immaculées du jardin de beauté, 15 ou 16 ans »

Puis, là-dessus, Théophile Gautier se tait.

Chez l'hôte de Constantinople, ce mutisme ayait sans doute quelque bonne raison. Mais l'imiterons-nous? Point. Et il nous serait difficile d'obéir ici à l'ordre sévère de Virgile à Dante: Regarde et Passe. Il nous apparaît clairement au contraire que cette révélation doit fixer l'attention et ne saurait laisser indifférent tout homme qui pense et qui sent... et qui aime l'humanité.

Osons donc nos humbles réflexions.

Il est certain que nous allons nous trouver hors des chemins battus, et engagé dans un sentier rocailleux, épineux. N'importe! Nous y marcherons, simplement appuyé sur notre « bonne intention ». Résolument donc entamons notre brûlant sujet Se faire le soldat de ses idées, dès qu'on les reconnaît justes, n'est défendu à personne.

Si jamais nous était accordé l'honneur d'approcher de Sa Hautesse, avec tout le respect dû à un puissant empereur, nous serions peut-être assez hardi pour lui demander de vouloir se couvrir de gloire.

— Comment? Par quel moyen?

— En se montrant plus sage que Salomon. Que Salomon, ce tenancier d'un harem, le plus nombreux de ceux que mentionne l'histoire, puisque la Bible donne à ce roi sept cents femmes et trois cents concubines.

Au nom de la Justice,

Au nom de la Raison et de la dignité humaine,

Au nom du respect dù à la femme, cet être tout d'amour et de beauté, que nous retrouvons sous le nom adorable de mère et de sœur,

Nous supplierions cette Hautesse de renverser ces hautes murailles, de briser ces grilles de fer et de rendre à la liberté ces plus beaux oiseaux de la création, serrés dans des cages dorées, dans un bagne resplendissant. Trésors de beauté probablement accablés du poids des langueurs et de l'ennui, sans compter l'impérieux besoin d'aimer.

Luxe d'ailleurs monstrueusement inutile.

Autre considération. On sait que la loi de Mahomet permet quatre femmes. Voltaire, lady Montague affirment que les Turcs d'un certain rang usent très rarement de cette permission. Or, aux yeux de tout le monde, ne paraîtra-t-il pas naturel que le Khalife suprême, c'est-à-dire le chef ecclésiastique des Mahométans, donne ce grand exemple de modération?

Oui, il y a des idoles des siècles passés qui ne doivent

pas durer Elles ne sont plus de notre temps

Il y a de par le monde d'héroïques renversements. Celui-ci serait la révolution la plus pure, la plus bienfaisante et la plus glorieuse de toutes, un pas de géant dans la voie du progrès Ce pas se fera, malgré la diversité des croyances religieuses.

Ici, pas d'autre sentiment en jeu que le sentiment humain, purement humain, ou, si l'on veut, la religion de partout, le culte du Juste, des bonnes volontés et des aspirations

honnêtes.
— Idée baroque, utopie, nous sera-t-il peut-être opposé.

Cri dans le désert.

— Non. Rien de baroque dans ce qui émane de la droite raison et qui intéresse la dignité de l'homme. Rien non plus d'utopique. Demain peut-être ce désert aura des oreilles. Le temps, « ce grand maître », lui aurait appris à entendre.

Au reste, n'est-il point permis, conformément à la noble pensée d'un grand savant, de placer si haut son idéal, qu'il ne puisse être que très difficilement atteint?

Rappelons, en terminant, avec quelle fière joie les Etats-Unis d'Amérique, notre sœur, inscrivaient dans leurs Fastes la mémorable date de l'abolition de l'esclavage, le 46 avril 1862.

Avec quelle joie mondiale ne serait pas également acclamé le sublime renversement qui mettrait fin, dans l'empire ottoman, à des habitudes et à des mœurs suraunées. Pourquoi la terre du soleil ne deviendrait pas la terre des lumières? Les mains des Arabes ont promené jadis le flambeau des sciences en Europe et en Asie. Que le s descendants se souviennent!

Combien on aime à espérer que se lèvera enfin pour cet empire ce jour heureux du Relèvement et de la Renaissance! Nous l'attendons en vertu de la loi « d'immanente justice » et gràce à la ferme volonté de ses gouvernants qui auront à cœur de conduire leur peuple, non pas à la ruine, comme ont parlé certains pessimistes, mais à la gloire et à toutes les prospérités.

C'est notre vœu ardent, comme celui de tout philanthrope qui possède une conscience et un cœur. Voyons en ce moment l'empire de Perse qui vient de donner un saissant exemple, en faisant un grand pas politique en avant. La Turquie resterait-elle immobile et éternellement en arrière? Non!

Nous osons tenter ici de semer un germe. Puisse-t-il lever au plus tôt!

Tromarey 16 avril 1907.

## Le dernier registre du Collège des médecins de Tours

XVIII<sup>e</sup> siècle Publié par M. F.-Em. BOUTINEAU

(Suite)

### Les Recettes et Dépenses du Collège

Jay receu le 21 novembre 1753 pour la réception	
de M. Jean Pellieux chyrurgien à Preuilly	61
Le 5 mars 1754 pour la réception d'un chyrurgien	
de Neuillé-Pont-Pierre, receu	61
Le 19 avril 1754 pour la réception d'un chyrurgien	
de Vouvray, receu	61
Le 12 juin 1754 pour la réception de M. Loyseau	
de Neuillé-Pont-Pierre	61
Le 17 septembre 1754 pour la réception de Pierre	
Feny à Joué	61

Le 4 octobre 1754 pour la réception de Galbrun à	Le 3 janvier 1756 j'ay assiste a la tentative et pre-
Saint-Ouin près Amboise	
Le 27 janvier 1755 pour Jérome Lussault à	pu rester j'ay signé depuis l'acte le 10 du même
Neuvy	mois, lors de sa réception suivante, ainsi il me
Jay été remboursé de M. Normand de la part de	reviendra 12 <sup>1</sup> lors de son dernier examen
lexcédent pour payer notre rente	Le 10 janvier 1756 reçeu 6 <sup>1</sup> à la réception de M. Fil-
M. Dupichard me doit sa part montant à 51 12s	let pour le village de Langellette
6 <sup>d</sup> et M. Sonnet pareille somme	Le 26 juillet receu pour l'aggrégation de M. l'Es- nine gagnant-maîtrise
Le 18 juillet 1755 pour la réception de Vincent	pino gagnant materioo
Texier pour Artannes, reçu six francs 61	Le 9 aoust 1756 jay assisté au premier examen et à
Dans le mois de janvier 1756 reçu 121 pour la ten-	la tentative de M. Bobierre, garçon de M. Corbeau en conséquence de quoy j'ay receu
tative et premier examen tant du fils de M. Gré-	ch consequence de que j juj recedir.
ban que de celuy de M. Deslandes	Le 20 octobre receu de M. Grebant pour son der- nier examen 6 francs. CV
Le 18 may payé aux héritiers Durand pour une	met caumen o manes, ej
année de notre rente écheue le 28 du mois der-	Total 541
nier le premier XXe et les 2s pour livre de l'an-	Common defeloment /6/10s que jey payé pour notre
cien dixiesme ensemble les mois du nouveau XX°	Sur quoy defalquant 46'10's, que jay payé pour notre
déduits la somme de	rente écheue le 28 avril dernier je me trouve re- devable sur l'année courante de la somme de
Le 28 juin pour la réception de Pierre Gaultier à	
Athee	Sans préjudice des 5'12°6' que M. Sonnet pour sa
Athée	part de la rente écheue et payée l'an passé
daine à 61	Le 28 octobre 1756 receu du fils de M. Deslandes
Le 11 janvier 1758 pour la réception de Louis Mo-	pour son dernier examen et prestation de ser-
Le 11 janvier 1758 pour la reception de Louis 110	
reau a reinc	ment
Le 19 janvier 1758 pour la réception de M. Pinon	pour son premier et dernier examen et prestation
	de serment 12 francs
(paiement de la rente)	Le 12 février d'un nommé Bouttier reçeu chirur-
Le 22 novembre pour la réception de Lacroix pour	gien pour Sorigny
IE DOUG UG LUZIIII	Le 1er avril d'un nommé Pasquier receu pour Lan-
Le 22 octobre pour la réception du sieur Fillon	
pour St-Christophle	geays
Le 28 février 1759 pour la réception de M. Guillon	Le 16 avin reced pour la reception de las services
Duverger docteur en médecine de la Faculte de	401 10
Bourges jay compté avec MM. Normand, Dupi-	
chard, Sonnet et Lecourt mes confrères de la	Le 13 août 1761 receu d'un nommé Noël pour
rente de 49110° que nous devons aux héritiers et	Reugny61
dont la présente année échera le 28 avril prochain	Du 21 septembre 1761 de M. Morand pour La
pour laquelle n'ayant receu que les douze livres	Riche
cy dessus pour parfaire de 44'10' à quoy	Du 26 septembre 1761 de Tonnellé pour Monnoye 6 <sup>1</sup>
se réduit ladite rente par la retenüe des deux	Du 9 novembre 1761 de Deslajous? pour Mont-
XX <sup>mos</sup> et les 2 <sup>s</sup> pour livre de l'ancien X <sup>o</sup> ils ont	hazon 6 <sup>1</sup>
contribué chacun pour leur quotte part la somme	Au commencement de 1762 de Caillault pour
de 6 <sup>1</sup> 3°0 <sup>4</sup> qui reunie à celle de 41°13°6 <sup>4</sup> que me	Liqueil 6
devoit M. Sonnet forme celle de 181 1 que M. Son-	Le 1° avril du sieur Brault pour le bourg de Beau-
net m'a ce jourdhuy payée. Ainsi je suis payé	mont-la-Ronce 6 <sup>1</sup>
par avance de la rente qui n'échera que le 28 d'a-	
vril prochain	Total $42^{1}$
Le 3 mars 1759 pour la réception de M. Clavet pour chirargien dentiste, oculiste et auriculiste receu 6	
	Le 20 may 1762 payé à M. le lieutenant général sur
Le 10 décembre 1759 pour la réception de M. Joret	la quittance de M. Vassé la somme de 41 <sup>1</sup> 6 <sup>8</sup> 9 <sup>4</sup> (1).
Deslandes pour la ville de Luynes receu 6	Le 12 aoust à la réception du sieur Dubreuil pour
Le 20 décembre receu de M. Bobierre pour la récep-	le bourg d'Herbault receu 6
tion d'un chyrurgien pour le bourg de St-Aubin	Le 24 janvier 1763 à la réception de Joseph Gui-
Le 20 septembre 1760 pour la réception d'un nom-	mier pour le bourg de Noizay receu
mé Lemoine pour Chateaurenaud	Le 16 avril 1763 à la réception du sieur Razoué
To 98 mars 1761 pour la réception d'un nommé	pour Bléré receu
Ioubert pour la paroisse de l'illouse	
(suit les comptes de la rente à payer aux héritiers	Total 18 <sup>1</sup>
Durand	
Dans les derniers mois de l'année précédente	Le 10 may payé à M. le Lieutenant général sous la
M David gendre de M. Guyot a fait sa tentative	quittance de M. de Vassé du 1er de ce mois la
et son premier examen ou je n'ay pu assister et	
dont ie n'ai point signé les actes ny reçu d'argent,	
ainsi ce sera 6 francs à reporter lors de son der-	(1) C'est la rente ordinaire due comme précédemment aux héritiers
nier examen ce qui fait 12 <sup>1</sup> a recevoir : Receu 12	Durand.

# RAGEES au Lactate de Fer de

Approuvées par l'Académie de Médecine

FER le PLUS ASSIMILABLE Doss : Cinq centigrammes par Dragée.

ARELONYE & O', 99, Rue d'Aboukir, PARIS

Midaille d'er : Société de Rharmacie de Baris.

& 0.15 centior.

DRAGEES AMPOULES

Injections hypodermiques SOLUTION Flacons d'Ergotine de 30 gr.
Tubes de 2 grammes.

LABELONYE & C". 99, Rue d'Aboukir, PARIS.

Juglandine Ferrouillat

Santé - Force Energie à tout âge.

Principes actifs du Noyer et Amers francs combinés chimiquement avec : Iode, Fer lacté et Glycéro-phosphate de chaux. (M. le Prof. Albert ROBIN, Traité de Thérapeutique, fascicule 1, page 175).

### LYMPHATISME, ANEMIE, TUBERCULOSE

1º Absorption facile et agréable sans crainte de constipation :

2º Eléments toniques, reconstituants, dépuratifs et antineurasthéniques, très assimilables; 3º Appétit et toutes les fonctions organiques heureusement stimulées;

4º Liquide léger, d'un goût exquis, sans alcool; elle a cet avantage de pouvoir être prescrite aux estomacs faibles, délicats ou épuisés, chez l'enfant comme chez l'adulte ou le vieillard;

5º Sa combinaison spéciale des éléments du Noyer avec les Amers francs, l'Iode, le Fer lacté \*d le Glycérophosphate de chaux, en assurant une chon tonique, progressive et mitigée du médicament, ne donne jamais d'iodisme, si fréquent vec les préparations iodées, et le fait, au contraire, l'internations de la fait, au contraire, l'internation de la fait, au contraire de toujours disparaître, s'il existait auparavant.

D'où supériorité incontestable et parfaitement dé-

montrée après expérimentation.

Prix: 5 francs

DÉPOT GÉNÉRAL :

PHARMACIE du CHATELET, 35, r. Rivoli, PARIS Deux Médailles d'or et un Diplôme de Grand Prix

### Médication Reconstituante

TUBERCULOSE, ANÉMIE, NEURASTHÉNIE, RACHITISME, ALLAITEMENT, DENTITION, BRONCHITE CHRONIQUE, CHLOROSE, DYSMÉNORRHÉE, AMÉNORRHÉE, etc.

## HYPOPHOSPH DU D' CHURCHI

Étant composés de Phosphore au minimum d'oxydation, sont parfaitement assimilables et bien plus actifs sont parfaitement assimilables et bien pl que toutes les PRÉPARATIONS PHOSPHATÉES.

Sirops a Hypophosphites de CHAUX, SOUDE, FER, COMPOSÉ, etc. du D' CHURCHILL

Prière de spécifier la préparation sur les ordonnances. De une à deux cuillerées deux fois par jour. Parx: 4 fr. Pharmacie SWANN, 12, Rue Castiglione, PARIS.

(COCA-THÉINE ANALGÉSIQUE PAUSODUN)

UGGA-THEINE ANALGESIQUE PAUSODUN)
Une cuillerée à soupe à toute période de l'accès.
MIBRAIMES, MÉVRALGIES, Vertige stomacal.
Coliques menstruelles, Fl. 5 fr. et 3 fr.
C. BROMÉE et C. IODÉE; Neurasthénie,
Névrosea, Etats congestifs du cerveau, Fl. 5 fr.
C. BROMO IODÉE; Névralgies du Trijumeau, solatiques et autres, rébelles à 62%
traitements antérieurs, Fl. 6 fr.
C. QUINIÉE; Grippe, Influenza, Gerysa,
Plèvres ptives, Fl. 5 fr.
E.FOURNIER, 21, Rue de St-Pétersbourg, Paris et Pires.

t

# HLORAL BROMURE

Il doit à son mode spécial de labrication une supériorité incontestable sur les mélanges de Chloral et de Bromures préparés àu moment du besoin. Il n'est pas sujet à se décomposer. Il est constant dans sa composition et dans ses effets. Il n'irrite pas les muqueuses. Maladies nerveuses, Insomnies, Nèvralgies, Épilepsie, Coqueluche.

PARIS, 20, Place des Vosges et Toutes Pharmacies

ARTHRITISME GOUTTE - GRAVELLE - DIABETE RHUMATISMES

Boire aux Repas

Bouteilles et 1/2 Bouteilles.

SE MÉFIER des SUBSTITUTIONS - EXIGER LA SOURCE

## CONVALESCENCE

Anémie — Débilité — Cachexies

Approbation de l'ACADÉMIE de MÉDECINE de PARIS

## TONIOUE - FÉBRIFUGE - DIGESTIF

Exactement titré et dosé. — Contient tous les princip. s du quinquina. (3 gr. de principes toniques et 1 gr. 50 d'alcande pur atre.)

DOSE. - Un verre à liqueur avant ou après chaque repas.

Toutes Pharmacies. - Maison L. FRERE (A. Champigny et Cir), 19, rue Jacob, Paris

Arsenic à l'état organique)

Gouttes Clin: 1 cgr. de Cacodylate de Soude pur par 5 gouttes.

Globules Clin : 1 cgr. de Cacodylate de Soude pur par globule.

Tubes stérilisés Clin: pour Injections hypodermiques. 5 centigr. de Cacodylate de Soude pur par tube.

CLIN & C. - F. COMAR & Fils (MAISONS REUNIES), 20, Rue des Fossés-St-Jacques, PARIS.

# ODALOSE GALBR

IODE PHYSIOLOGIQUE, SOLUBLE, ASSIMILABLE

L'IODALOSE EST LA SEULE SOLUTION TITRÉE DU PEPTONIODE Combinaison directe et entièrement stable de l'Iode avec la Peptone DÉCOUVERTE EN 1896 PAR E. GALBRUN, DOCTEUR EN PHARMACIÈ Communication au XIII Congrès International de Médecine, Paris 1900.

Remplace Iode et Iodures dans toutes leurs applications,

Vingt gouttes IODALOSE agissent comme un gramme Iodure alcalin. Doses MOTENNES: cinq à vingt gouttes pour Enfants; dix à cinquante gouttes pour Adultes.

Demander Brochure sur l'Iodothérapie physiologique par le Peptoniode.

LABORATOIRE GALBRUN, 18, Rue Oberkampf, PARIS.

## aboratoire de Bactériologie et d'Urologie

DE TOURS

Dr BOUREAU, à Tours

achats et recherches diverses. 10 fr. rines, dosages, études microscopiques 20 fr, et. 10 fr.

### AMPOULES SIGMA

osées à 1 centigr. de Hg métal (HgBr2, Na Br. H20). — Les plus actives, les plus riches en Hg, Indolores. — Indiquées pour le traitement intensif :

Prix: 6 francs.

### THIOLAZONE

:htyolate d'amido-thiazol (forme pilulaire). Specifique de la Sciatique (névrites, rhumatismes). — Calme rapidement, inoffensif pour l'estomac.

Prix: 6 fr. 50.

TABLETTES LEFÈVRE enzophtaléine. Nouveau Laxatif agréable. Convient aux Bébés comme aux aduites.

Prix : 1 fr. 50.

roduits H. LEFEVRE, ex-interne des Hôpitaux.

X

134, Boulevard Péreire. Paris.

Dant les CONGESTIONS et les Troubles fonctionnels du FOIE. la PYSPEPSIE ATONIQUE, les FIEVRES INTERMITTENTES,

les Cachexies d'origine paludéenne et consécutives au long séjour dans les pays chauds On prescrit dans les hôpitaux, à Paris et à Vichy, de 50 à 100 gouttes par jour de

4 cuillerées à caré d'ÉLIXIR de BOLDO-VERNE

Dépôt : VERNE. Professeur à l'École de Médecine de GRENOBLE (FRANCE) Et dans les principales Pharmacies de France et de l'Etranger.

Lits, Fauteuils. Voitures et Appareils Mécaniques Pour Malades et Blesses

FABRICANT BREVETÉ S.G.D.G. Fournisseur des Hôpitaux a Paris, 10, Rue Hautefeuille (près l'École de Medecine) 2 MED. D'OR Expos. Univ. PARIS 1900

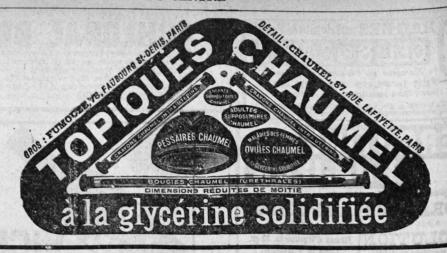


FAUTEUILS ROULANTS pour appartements et jardins.



de tous systèmes. ur demande, envoi franco du Catalogue contenant 423 fig.

Exposition de Lille, 1902. Bixposition de Reims, 1903. Expesition de St-leuis (State-Unis), 1904.





ETABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Du D' Em. LELOUTRE, membre de la Société française d'électrothérapie

Radioscopie, Radiographie

RADIOTHÉRAPIE DES CANCERS, LUPUS, LEUCÉMIES, MALADIES DE LA PRAU

MAISON DE SANTÉ POUR MALADIES NERVEUSES

Traitement de l'Obésité

- 66, Boulevard Béranger, 66. — TOURS



Cette Peptone, fabriquée d'après les dernières données scientifiques, est un produit remarquable tant par ses qualités organoleptiques que par sa richesse en matières directement assimilables. Cette Peptone a, en outre, l'avantage d'être d'un prix modéré qui en permet un usage prolongé.

ÉCHANTILLONS

EGON DANJOU, Pharmacien de 1" classe, ex-Interne des Hépitaux de Paris, Lille

Le 46 juin 4763 de la réception du sieur Gomard?  pour Luynes	aux héritiers Durand]	5.4
Dans le mois de novembre d'un nommé Dessouchet pour Saint-Domingue	Le 16 juin 1763 de la réception du sieur Gomard?	
chet pour Saint-Domingue.  Le 45 décembre du sieur Delabarre pour Tillouse. Du 20 décembre de Le Brette pour Neuvy	pour Luynes	$6^1$
Le 15 décembre du sieur Delabarre pour Tillouse. Du 20 décembre de Le Brette pour Neuvy	Dans le mois de novembre d'un nommé Dessou-	c1
Du 20 décembre de Le Brette pour Neuvy.  Le 2 janvier 1764 receu de la quote part de M. Sonnet à la réception de M. Bidault la sommede 28¹ pour nous tenir lieu de cinq année d'arrerages que nous avons payées pour luy dans la contribution à la rente de 49¹ 10² que nous devons aux héritiers Durand dont la dernière échera au mois d'avril prochain cy	chet pour Saint-Domingue	
Le 2 janvier 4764 receu de la quote part de M. Sonnet à la réception de M. Bidault la sommede 28¹ pour nous tenir lieu de cinq année d'arrerages que nous avons payées pour luy dans la contribution à la rente de 49¹ 10² que nous devons aux héritiers Durand dont la dernière échera au mois d'avril prochain cy	Le 15 décembre du sieur Delabarre pour Illiouse.	
net à la réception de M. Bidault la sommede 28' pour nous tenir lieu de cinq année d'arrerages que nous avons payées pour luy dans la contribution à la rente de 49' 10° que nous devons aux héritiers Durand dont la dernière échera au mois d'avril prochain cy	Du 20 decembre de Le Brette pour Neuvy	HOT THAT
pour nous tenir lieu de cinq année d'arrerages que nous avons payées pour luy dans la contribution à la rente de 49¹ 10² que nous devons aux héritiers Durand dont la dernière échera au mois d'avril prochain cy	not à la réception de M Bidault la sommede 281	
que nous avons payées pour luy dans la contribution à la rente de 49¹ 10° que nous devons aux héritiers Durand dont la dernière échera au mois d'avril prochain cy	pour nous tenir lieu de cing année d'arrerages	
bution à la rente de 49' 40° que nous devons aux héritiers Durand dont la dernière échera au mois d'avril prochain cy	que nous avons pavées pour luy dans la contri-	
héritiers Durand dont la dernière échera au mois d'avril prochain cy	bution à la rente de 49° 10° que nous devons aux	
Le 47 janvier du nommé Carel pour Vouvray  Le 20 janvier du nommé Guiot pour Neuillé-Pont-Pierre	héritiers Durand dont la dernière échera au mois	001
Le 20 janvier du nommé Guiot pour Neuille-Pont-Pierre	d'avril prochain cy	
Pierre.  Le 17 avril du nommé Gentil pour Beaumont-la-Ronce.  Total	Le 17 janvier du nomme Carel pour Vouvray	O
Le 17 avril du nommé Gentil pour Beaumont-la-Ronce	Le 20 janvier du nomme Guiot pour Neume-1 ont	$6^1$
Total	Lo 47 avril du nommé Gentil pour Beaumont-la-	
Le 4° may payé à M. le Lieutenant général sur la quittance signée Durand, etc. etc		61
Le 1° may payé à M. le Lieutenant général sur la quittance signée Durand, etc. etc		
quittance signée Durand, etc. etc	Total	801
quittance signée Durand, etc. etc	La la more paré à M. la Lieutenant général sur la	
Qui defalqué des 80¹ de recepte je me trouve redevable de celle de 37¹ 45° cy	mittance signée Durand, etc. etc	421 5°
Le 10 septembre d'un nommé de Laniboire pour le bourg d'Azay-le-Ferron receu	Oni defelant des 801 de recente le me trouve rede-	
Aujourdhui trois janvier 1769 madame Bretonneau m'a remis le registre de notre collège et après avoir examiné les mises et receptes de feu M. Bretonneau notre doyen j'ai trouvé qu'il étoit redevable à notre corps de la somme de 33¹ 15° au lieu de celle 43¹ 15° qu'il croyoit lui-même devoiret cela par erreurde calcul de laquelle somme M™ Bretonneau m'a remis le montant ce même jour et an	vable de celle de 37 <sup>1</sup> 15 <sup>s</sup> cy	37 <sup>1</sup> 15 <sup>8</sup>
Aujourdhui trois janvier 1769 madame Bretonneau m'a remis le registre de notre collège et après avoir examiné les mises et receptes de feu M. Bretonneau notre doyen j'ai trouvé qu'il étoit redevable à notre corps de la somme de 33¹ 15° au lieu de celle 43¹ 15° qu'il croyoit lui-même devoiret cela par erreurde calcul de laquelle somme M™ Bretonneau m'a remis le montant ce même jour et an	Le 10 septembre d'un nommé de Laniboire pour	C1
m'a remis le registre de notre collège et apres avoir examiné les mises et receptes de feu M. Bretonneau notre doyen j'ai trouvé qu'il étoit redevable à notre corps de la somme de 33\frac{15}{3}\text{au} lieu de celle 43\frac{1}{3}\text{oryoit lui-même devoiret cela par erreur de calcul de laquelle somme M\mathscr{om}{}^mBretonneau m'a remis le montant ce même jour et an	le bourg d'Azav-le-Ferron receu	0,
avoir examiné les mises et receptes de feu M. Bretonneau notre doyen j'ai trouvé qu'il étoit redevable à notre corps de la somme de 33\delta 5\delta au lieu de celle 43\delta 15\delta qu'il croyoit lui-même de voiret cela par erreur de calcul de laquelle somme M\delta Bretonneau m'a remis le montant ce même jour et an  [Signé] Normand D. m.  Recû de M. Brivon de Chateauregnault pour sa ré- ception	Aujourdhui trois janvier 1709 madame Bretonnead	
Bretonneau notre doyen j'ai trouvé qu'il étoit redevable à notre corps de la somme de 33\delta 5\delta au lieu de celle 43\delta 15\delta qu'il croyoit lui-même devoiret cela par erreur de calcul de laquelle somme M\delta Bretonneau m'a remis le montant ce même jour et an.  [Signé] Normand D. m.  Recû de M. Brivon de Chateauregnault pour sa réception	m a remis le registre de notre contegé et apres	
redevable à notre corps de la somme de 33° 15° au lieu de celle 43° 15° qu'il croyoit lui-même devoiret cela par erreur de calcul de laquelle somme M™ Bretonneau m'a remis le montant ce même jour et an	Bretonneau notre doven i'ai trouvé qu'il étoit	
lieu de celle 43¹ 45° qu'il croyoit lui-même devoiret cela par erreur de calcul de laquelle somme M™ Bretonneau m'a remis le montant ce même jour et an	redevable à notre corns de la somme de 331 13 du	
voiret cela par erreur de calcul de laquelle somme M <sup>mo</sup> Bretonneau m'a remis le montant ce même jour et an	lien de celle 43 <sup>1</sup> 45 <sup>s</sup> qu'il croyoit lui-même de-	akoros H
M <sup>me</sup> Bretonneau m'a remis le montant ce meme jour et an	voir et cela par erreur de calcul de laquelle somme	
[Signé] Normand D. m.  Recû de M. Brivon de Chateauregnault pour sa réception	M <sup>mo</sup> Bretonneau m'a remis le montant ce meme	
Recû de M. Brivon de Chateauregnault pour sa réception	jour et an	
Reçu de M. Ménard chirurgien pour Tours	[Signé] Normand D. m.	
Reçu de M. Ménard chirurgien pour Tours		iaon :
Reçu de M. Ménard chirurgien pour Tours	Recû de M. Brivon de Chateauregnault pour sa re-	61
Payé la somme de quarante quatre hvres deux sols pour la rente de 49\cdot 10\cdot que nous devons à Mm\circ\cdot Devass\circ\cdot Durand plus quittance du premier may 176\circ\cdot tous dixiesmes retenus	ception	
sols pour la rente de 49° 10° que nous devons a M <sup>me</sup> Devassé-Durand plus quittance du premier may 1765 tous dixiesmes retenus	Davá la somme de quarante quatre livres deux	
M <sup>me</sup> Devassé-Durand plus quittance du premier may 1765 tous dixiesmes retenus	sols pour la rente de 49° 10° que nous devons à	THE STATE OF
may 1765 tous dixiesmes retenus	Mme Devassé-Durand plus quittance du premier	To Teppe
J'avois entre les mains 33' 15' d'une part et 12' de l'autre qui réunies font celle de 46' 15' il me reste par conséquent entre les mains 1' 3' cy 1' 3' Plus recû six livres pour la réception de M. Desormeaux.	may 1765 tous dixiesmes retenus	
reste par conséquent entre les mains 1 3 cy 1 3 Plus recû six livres pour la réception de M. Desormeaux.	L'avois entre les mains 33 <sup>1</sup> 15 <sup>8</sup> d'une part et 12 <sup>1</sup> de	
Plus recû six livres pour la réception de M. Desormeaux.	l'autre qui réunies font celle de 46 15 il me	/1 9s
Plus reçû six livres pour la réception de M. Desormeaux.	(1985년) 12일 대통령 중앙에 "구경토과 (2014년) 2월 5 전쟁 2일 전쟁 12일 12일 12일 2일 12일 12일 12일 12일 12일 12일	
	Plus reçû six livres pour la réception de M. Deso	rmeaux.

somme de 411 68 9ª sc'est la rente annuelle due

Plus reçû six livres pour la réception de M. Desormeaux. Le 29 avril reçû six livres de M. Sornet pour sa réception dans la ville de Châteauregnault.

Le 5 may 1766 reçû 6<sup>1</sup> pour la réception du sieur Verrat. Le 23 juillet reçu 6<sup>1</sup> du sieur Dupont reçû chirurgien pour Balan.

Le 13 juin 1767 du sieur Tonnelay 6<sup>1</sup> pour sa réception à Monnove.

Le 14 janvier 1767 reçû du sieur Cajaux 61 pour sa ré-

ception à Saint-Michel.

Le 20 juin payé 44<sup>1</sup> 1<sup>s</sup> pour la rente düe à M<sup>me</sup> Devassé au moyen duquel payement je n'ai plus rien entre les mains des sommes reçües de l'autre part, il m'est au contraire dû par MM. Sonnet et de la Mothe de chacun 10<sup>1</sup> 18<sup>s</sup> 6<sup>d</sup> qui manquoient pour parfaire la dite somme de chacun de nous ce que mes autres confrères ont payé.

Le 3 septembre 1767 reçû de M. Bertelot pour sa	
réception à Azay	61
Le 12 septembre reçû de M. Pontonnier	121
Le 28 octobre 1768 de M. Blanchet pour	61
Le 23 février 1769, de M. Mayet pour Balan	61
Le 14 avril 1769, de M. Grimault pour Orléans.	61
Le 14 avril 1709, de M. Griniaut pour Oricans.	·
Le 14 septembre 1769, de M. Deschamps pour	61
Rochecorbon	61
Le 26 septembre 1769, de M. Nicot pour Luisnes,	61
Le 23 may 1770, de M. Mayet pour Savonnières.	121
De M. Léger, chirurgien pour Tours	
De M. Barbier fils pour Tours	121
Le 21 aoust 1770, de M. Tivannes pour Savon-	
nières	61
Le 6 novembre 1770 de M pour Reugny	61
Le 15 décembre 1770, de M. Loyauté pour	05 pd
Preuilly	61
Le 8 janvier 1771, de M. Moreau pour Tours	121
Le 3 octobre 1772, de M. Lambert pour Fondette.	$6^{1}$
Le 21 octobre 1772, de M. Bretonneau pour Saint-	28 34
Georges-sur-Cher	61
Le 14 novembre 1772, pour Ligueil de M. Ro-	
bert	$6^{1}$
Le 2 décembre 1772, de M. Dufour pour Tours	121
[1] 사용 [1] 가는 경기 시간 사용 사용 [1] 사용 시간	
Total	

Le 28 juillet 1773 j'ai payé à M. Barat, chanoine et maître école de Saint-Martin la somme de 264 6 pour six années qui étoient dües de la rente de 49 10 que nous servons à M<sup>me</sup> Philippe Durand et dont le dit sieur Barat est fondé de procuration.

Nous avons tous contribué chacun de la somme de dix huit livres outre ce que j'avois entre les mains des réceptions des chirurgiens à l'exception de M. Sonnet qui ne me les a pas payé, il faut ajouter à cette somme une livre dix-huit sols dont il étoit redevable au précédent payement de la dite rente, je suis donc en avance de la somme de

Le 24 may 1744 donné du consentement de mes confrères à un passant soy disant médecin la somme de six livres

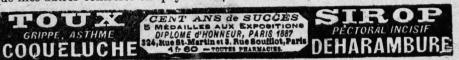
Le 12 novembre 1774 retiré de la poste un paquet venant de Montpelier qui contenoit un prospectus pour inviter ceux qui voudroient disputer au concours une chaire de professeur en médecine dans la dite ville avec recommandation de le faire afficher. Ce que j'ay fait à ma porte. J'ay donné pour le port la somme de 3<sup>1</sup> 12<sup>8</sup> plus pour port de lettre 1 16<sup>8</sup>.

Le 18 décembre 1778 j'ay payé à M. Barat chanoine de Saint-Martin comme fondé de procuration de M<sup>me</sup> Philippe de Vassé la somme de deux cent vingt livres quatre sols, déduction faite des impositions royales pour nous tenir quitte de cinq années d'arerages que nous devions de la rente de 49<sup>1</sup> 10<sup>s</sup> à la dife dame Philippe de Vassé.

M. Normand n'aiant entre les mains que 30¹ de réception il est présumable que tous les confrères alors présents ont cottisés le surplus, dont on ne peut douter par la note cy incluse de sa main qui porte que pour compléter la somme de 220¹ 5⁵ les médecins ont cottisés chacun 23¹ 9₅.

Il devoit lors de son déses à la bourse commune ainsi qu'il en a laissé note la somme de douze livres que M. son fils chanoine m'a remise le 26 août 1785 dont j'ai fait mention à l'article suivant de recette.

Depuis que j'ay vuidé mes mains des sommes que j'avois perceues des réceptions des chirurgiens j'ay touché des réceptions ultérieures.



		The state of the s
Le 4 novembre 1773 du sieur François Félix le Roy	cl	réception à la maitrise en chirurgie de la ville
pour la ville d'Amboise	$6^1$	de Tours
de Saint-Cyr-du-Gault	61	Du jeudy 25 novembre 1784 reçu pour droit de présence à la réception de M. Pellieux pour exer-
Le 21 décembre, du sieur Bodin pour Savonières.	61	cer la chirurgie à Monnaie la somme de six
Le 16 février 1774, du sieur Fournet pour le bourg		livres cy
de Pernay	61	Du 29 avril 1785 reçu pour droit de présence de
Le 29 avril, du sieur Lefèvre pour le bourg de		M. Valin pour exercer la chirurgie à Reugny 61
Mont	61	J'ai remboursé M. Lecourt pour quatre ports de
Le 1° juillet, du sieur Dominique Drouard pour		lettre $3^1$
le bourg de Saint-Branch [s]	$6^{1}$	Reçu le 30 mai 1785 pour droit de présence à la
Le 9, pour l'agrégation de M. Dilligny [Daligny]	12	réception de M. Gasnier à la maitrise de chirur-
au corps des chirurgiens de cette ville	61	gie pour Mons
Le 1er avril 1775, du sieur Julien Constant à la	C1	Reçu le 26 août 1786 de M. Normand chanoine de
Membrolle Payan naun la villa da Pláná	$\begin{bmatrix} 6^1 \\ 6^1 \end{bmatrix}$	l'église de Tours la somme de 12 livres dont son père s'est trouvé débiteur lors de son décès ainsi
Le 26 juin, du sieur Payer pour la ville de Bléré.	0	qu'il paroit par l'article le dernier payement
Le 26 novembre, du sieur Robert pour Roche- corbon	61	fait à M. Barat
Le 31 juillet 1776, du sieur Brosseau pour Châ-	Novi II	Reçu le 28 août 1785 de M. Mangenet fils pour les
teau-la-Vallière	61	droits de présence à sa réception la somme de
Le 28 octobre, du sieur Hue pour Beaumont-la-		douze livres
Ronce	61	
Du 10 juin 1777, du sieur Pasquier pour Langeais	61	Total 101 18 <sup>s</sup>
Le 27 septembre, du sieur Mangeant pour le bourg		n 1 0 11 1700 1 1 1 1
de Vouvray	61	Reçu le 2 octobre 1786 pour droit de présence au
Le 17 novembre du sieur Fenil pour Montbazon	$6^1$	1er acte de M. Delépine
Depuis que j'ai vuidé mes mains des somme per-		Reçu le 14 février 1787 pour droit de présence à la réception de M. de la Tour aspirant à la mai-
cues de la réception des chirurgiens j'ay receu :	0.1	trise de la ville de Bléré
Le 11 janvier, du sieur Mangeant reçu pour Bléré	61	Reçu le 16 juillet 1787 pour droit de présence à la
Du sieur	61	réception de M. Delépine et à son dernier acte la
M. Normand, chanoine, m'a remis le 26 août 1783		somme de six livres
les douze livres qui sont dans la bourse com-	121	Reçu le 24 août 1787 pour droit de présence à la
Reçu sur l'année échue le 1° août 1779, de la rente	a mil	réception de M. Rondeau pour la paroisse de
due à Mme de Vassé montant à la somme de	anner?	Savonnières 61
49110° réduite à 44115°, déduction faite du ving-		Reçu le 26 août 1787 pour droit de présence à la
tième acompte et pour la part du sieur Duvergé		réception de M. Bretonneau pour la ville de
la somme de 8 <sup>1</sup> 18	8118	Montbazon
Du 20 janvier 1780, j'ai dans la chambre de com-		Reçu le 31 août 1787 pour droit de présence à l'aggrégation de M. Brault qui a gagné sa maitrise
munauté des chirurgiens dans ma première		pour la ville de Tours par 6 années de service à
séance d'exercice de doyen et pour droit de		l'hopital général cy
présence à la réception de M. Loiseau reçu pour	61	
Cinq-Mars la somme de six livres	0.	M <sup>me</sup> Normand m'a remis après le décès de son mary en
Du 2 septembre 1781, M. Daligny, maître en chi-		date du le compte du collège des médecins aggregés
rurgie m'a remis la somme de 9 livres pour ma		de la ville de Tours avec les quittances de la rente due aux
cotte part d'un rapport concernant l'ouverture d'un cadavre fait conjointement avec MM. Bar-		héritiers Durand. Les quittances sont au nombre de dix
bier et Daligny chez le closier de M. Gaultier le		neuf. La première en date du 1 <sup>er</sup> avril 1750 et la dernière du 18 octobre 1778 dont il résulte qu'il est du une année
10 du mois d'août 1781 porté en compte	91	échue au mois d'août 1779.
Du 15 novembre 1781, reçu dans la chambre de		J'ai trouvé dans le même registre la note du dernier paie-
la communauté des chirurgiens pour droit de		ment fait à M. Barat chanoine de St-Martin comme chargé
présence à la réception de M. Leveque pour		de procuration des héritiers Durand.
exercer la chirurgie dans la ville de Chateaure-	The state of the s	Plus une quittance du 29 janvier 1761 de M. Thenon par
nault la somme de,	$6^1$	laquelle il reconnoit avoir reçu trois livres pour le rembour-
Du 22 novembre 1781, reçu dans la chambre de		ser des frais seulement de la ratification de MM. Sonnet,
communauté des chirurigens pour droit de pré-		Lecourt et Guillon Duvergé du contrat de constitution
sence à la réception de M. Delahaye pour exer-	01	souffert par le collège des médecins de Tours, au profit de
cer la chirurgie à Chateauregnault la somme de	61	M. Durand le 28 avril 1760.
Du 5 avril, reçu dans la chambre de communauté		Plus une feuille volante qui contient la mise de la recette
des chirurgiens pour droit de présence à la		depuis cinq années que nous avons trouvée juste en rap-
réception de M. Clairet pour exercer la chirurgie	61	portant chacun 23 <sup>1</sup> 9 <sup>8</sup> .
à Saint-Paterne la somme de	U	Aussi une autre feuille volante en forme de procès verbal
Du 10 avril 1783, reçu pour droit de présence à la		donné chez M. le Lieutenant de police le 19 mars 1766 qui constate que l'on vendoit alors à Tours des farines de mau-
réception de M. Fey pour exercer la chirurgie à Thilouze la somme de	61	vaises qualités dont le pain influoit sur la santé, lesquelles
Plus il m'est du par M. Maugenet fils, pour sa	MATERIAL STATES	ont été condamnées.
rius ii in est uu pai m. maugenet ins, pour sa	20 933	I our or continuent

Ensemble cinq exemplaires envoyés par la société roiale de médecine de Paris pour former une affiliation ou association et donner la connoissance des loix proposées.

J'ai donné une reconnoissance à M<sup>me</sup> Normand le 14 dé-

cembre 1779.

[signé] Du Pichard

Plus une lettre monitoriale en latin de la Faculté de Paris pour coopérer à leurs observations, une requeste au roi sur l'établissement de la commission pour l'examen des remèdes ; et deux lettres dont l'une de M. de Lassonne et l'autre de M. Vicq d'Azir.

(A suivre.)

### Reconstituant du système nerveux NEUROSINE PRUNIER

PHOSPHO-GLYCÉRATE DE CHAUX CHIMIQUEMENT PUR

### **Bibliographie**

La Neurasthénie, sa nature, sa guérison, sa prophylaxie, par le D<sup>r</sup> Baumgarten. Un vol. in 8, 4 fr. — Librairie médicale de Maloine, 25-27, rue de l'Ecole-de-médecine. Paris. VI.

Ce livre très remarquable qui s'ajoute aux ouvrages antérieurs du docteur Baumgarten et qui, depuis trois ans, en est arrivé à sa quatrième édition allemande, vient de paraître en français

Son auteur est le médecin en chef de Wœrishofen, ce village célèbre de Bavière, où affluent annuellement et par milliers des neurasthéniques de tous pays et de toutes conditions

sociales.

L'immense variété des cas que ces malades représentent a été étudiée et analysée par un esprit calme et sùr, souple et avisé, également convaincu dans sa sympathie pour le patient et dans son désir de lui donner les conseils et les secours nécessaires.

Aussi règne-t-il dans ce livre une note persuasive et émue qui touchera l'âme du lecteur et lui inspirera confiance. De son côté, le praticien y trouvera une ample moisson d'observations concluantes, car l'auteur jette une vive lumière sur les causes déterminantes de la maladie; il passe en revue une suite de types de neurasthéniques aussi divers que curieux et, enfin, il s'étend longuement sur le traitement comme sur la prophylaxie d'un mal qui est devenu pour ainsi dire universel.

En résumé cette œuvre dont la traduction est due au docteur Bonnaymé de Lyon, constitue en même temps un livre de

science et de vulgarisation.

Du traitement des catarrhes des voies aériennes et des poumons par les vapeurs médicamenteuses, par le D<sup>r</sup> Saenger, de Magdebourg, 1 brochure in-8. — Paris, Maloine.

Guide pratique des applications médicales de l'électricité statique, par le Dr Arthuis, 1 volume in-8. — Paris, Maloine, éditeur.

Le Vade-Mecum du Tuberculeux, par le D' Coste de Lagrave : in-18, 244 pages, 3 fr. 50. — Paris, Maloine.

Continuant la publication de ses travaux sur la guérison de la tuberculose, commencée sous le titre général de "Le Sanatorium Ecole" le D' Coste de Lagrave vient de faire paraître le "Vade Mecum du Tuberculeux".

Selon le Dr Coste de Lagrave: 95.0/0 des tuberculeux doivent

guérir : cure d'air, de repos, d'alimentation, de froid, d'huile de foie de morue, le tannin et les raies de feu. Tels sont les moyens préconisés et exposés par l'auteur.

Ecrit simplement et clairement, ce livre peut être lu par tout le monde. Le Médecin y trouvera desidées nouvelles qu'il appliquera facilement. Le tuberculeux y apprendra à comprendre sa maladie, à la soigner et à la guérir.

Essai sur les origines. Pourquoi la Terre tourne, par le Dr Coste de Lagrave : in-8, 32 pages. 1 fr. — Paris, Maloine.

Compte-rendu d'une communication faite par l'auteur à l'Académie des sciences de Paris, où il explique selon ses recherches " Pourquoi la Terre tourne".

"Salvor" Nouvelle Islandaise, par le Dr Henry Labonne, Licencié ès-sciences, ancien interne des Hôpitaux de Paris, officier de l'Instruction publique, Paris, Edition Médicale, 29, rue de Seine. — 1 vol. 2 fr. 50.

Le Dr Labonne, qui écrivit l'Islande (Hachette et Cio), avec son rare talent d'écrivain, a su utiliser les connaissances acquises par l'observation scientifique et l'étude des phénomènes de la nature.

La scène a lieu en juillet 1722, dans l'antique île de Thulé, où l'auteur a passé de longs mois comme explorateur. Ses descriptions sont pleines d'un charme tout particulier; elles nous font vivre une heureuse existence dans ce pays merveilleux. Son récit est tout au long embaumé d'un parfum exotique, imprégné d'une douce fraîcheur. La franchise un peu rude de ses héros, la grâce et la gentillesse de ses héroïnes font que nous les aimons. Tels les personnages de la Bible et de Théocrite, ils respirent la jeunesse et l'amour pur.

Voyez les deux jumeaux : Salvôr et Biarni :

Salvor est pâle et blème, comme le sont toutes les vierges qui vivent dans les régions arctiques; l'absence de lumière durant la nuit presque éternelle de huit mois d'hiver décolore leur teint.

Biarni est fort, vigoureux, grand, et porte lui aussi une luxuriante chevelure blonde, mais non peignée, sa grave sérénité s'illumine aux éclairs de gaieté de sa sœur.

Salvòr est l'azur qui charme, Biarni la force qui donne la sécurité.

Avec son cadre artistement ciselé, son fond délicatement estompé, ce petit roman est une miniature. C'est un poème pastoral dégageant son pur arôme dans l'ambiance injuste d'une humanité sujette à l'erreur. C'est de la littérature vraiment classique faisant un frappant contraste avec les productions contemporaines. L'expression comme l'action sont du plus pur atticisme; l'œuvre est morale et saine. Aussi ne saurionsnous trop en conseiller la reposante lecture aux femmes et aux filles de nos confrères. Elles nous sauront gré de ce conseil.

Dr Tusseau.

### NOUVELLES

### ÉCOLE DE MÉDECINE DE TOURS

### Examens de Doctorat

Le lundi 15 avril a eu lieu, sous la présidence du D'Thoinot, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, la session des examens de doctorat en médecine. En voici les résultats :

1er examen de doctorat : Jury : MM. les professeurs Thoinot, Ledouble et Guibbaud.

Epreuve pratique: ont été admis MM. Cavard, Corbineau, Deveaux, Dioudonnat, Duval, Feuillet, Lambron, Lauzenberg, Mathias, Ménagé, Rhem.

ÉMULSION MARCHAIS

Phospho-Créosotée - TUBERCULOSES - BRONCHITES, CATARRHES

(3 à 6 cuil. à café dans du lait).

Epreuve orale: ont été admis MM. Dioudonnat (mention très bien), Corbineau (mention bien), Ménagé (mention bien), Rhem (mention bien), Lauzenberg (mention assez bien), Lambron, René (mention assez bien).

2e examen de doctorat : jury : MM. les professeurs Thoinot,

Guibbaud et Parisot.

A été admis : M. Barré.

### Concours de Préparateur de Chimie

Le 28 mars a eu lieu à l'Ecole de Médecine de Tours un concours pour la nomination d'un préparateur de chimie. Après de brillantes épreuves. M. Abel Emery, interne en pharmacie à l'Hospice général, a été admis avec félicitations du jury.

CÉRÉBRINE, médicament spécifique de la migraine sous toutes ses formes. Agit spécialement contre les névralgies faciales, intercostales, rhumatismales, sciatiques, le vertige stomacal, et par dessus tout contre les coliques périodiques. Une cuillerée à soupe à tout moment d'un accès suffit.

Eug. FOURNIER et Cie, 21, rue de St-Pétersbourg, Paris (8°).

### HOPITAUX DE PARIS Concours de l'Internat

Le concours de l'Internat des hôpitaux de Paris vient de se terminer. Il aura été cette année particulièrement brillant; 73 candidats ont été nommés internes titulaires et 63 internes provisoires.

Nous sommes heureux de relever dans la liste des nouveaux internes les noms de plusieurs anciens élèves de l'École de Méde-

cine de Tours. Ce sont :

MM. Ferdinand Bourdier, classé 9°. Jean Riberol, classé 32°. René Le Blaye, classé 63°. Henry Lorin, classé 37° provisoire.

C'est là un heureux succès pour notre École préparatoire et qui montre l'excellence de l'enseignement donné par les pro-

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux jeunes internes qui maintiennent ainsi la réputation de l'École de Tours et entrent dans la carrière médicale sous d'aussi favorables auspices.

## Exposition Internationale de Balnéologie et de la Vie balnéaire

Une Exposition officielle, comprenant toutes les branches de l'Industrie, du Commerce et des Sciences aura lieu à SPA, pendant les mois de juillet et août prochains, sous le haut patronage de S. A. R. la princesse Clémentine de Belgique, sous les auspices du Gouvernement, de la Province, de la ville de SPA, de M. le Ministre des Finances et des Travaux Publics.

La classe II formant section internationale, et comprenant l'hygiène, la médecine et la pharmacie, est présidée par M. A. Derneville, président de la Société royale de pharmacie, et de la Chambre syndicale des pharmaciens à Bruxelles, comme président d'honneur; et par M. Charles Buchet, directeur de la pharmacie centrale de France comme président.

La classification générale de cette section comprend :

Les médicaments, spécialités, objets de pansement, pharmacie de campagne et de voyage. Eaux minérales, etc. etc. — Appareils de stérilisation et de désinfection de toute nature. — Bains publics et privés. — Hygiène des lieux de villégiature : captage, filtration, stérilisation et distribution des eaux potables. Arrosage des rues, places, etc., etc. — Embellissements : projets d'extension et de transformation : promenades publiques, squares, jardins, système d'égoûts; enlèvement des immondices. — Ins-

tallation pour valétudinaires et arriérés, sanatoria, refuges, etc. etc. — Transport des malades, baraquements, etc. etc. — Appareils orthopédiques, bandages herniaires, appareils et instruments divers. — Matériel de secours aux blessés de toutes catégories. — Blanchissage; appareils, produits, procédés.

Nous ne saurions engager trop vivement nos lecteurs à participer à cette manifestation en y envoyant leurs produits, appareils, etc., etc. de nature à intéresser le corps médical, le corps pharmaceutique, et le public en général : les Belges nos sympathiques voisins, en effet, ont toujours témoigné de leur préférence pour les produits de l'industrie française, et aucune occasion ne saurait être meilleure pour leur permettre de les mettre à même de les faire apprécier.

Les demandes de renseignements et les adhésions doivent être adressées au commissaire général, M. A. Girard, rue Saint-

Lazare, nº 20, à Paris.

### CONGRÈS D'ANATOMIE

M. le professeur A. F. Ledouble. empêché pour raison de santé de se rendre à la IX° réunion de l'Association des Anatomistes, qui s'est tenue à Lille du 24 au 28 mars, a reçu une très flatteuse adresse de sympathic signée des anatomistes les plus éminents de France et d'Europe parmi lesquels:

MM. K. von Bardeleben (léna), Romiti (Pise), Van der Stricht (Gand), Leboucq (Gand), Wace Carlier (Cambridge), Renaut (Lyon), Nicolas (Nancy), Joly (Paris), Retterer (Paris), Branca (Paris), Weber (Nancy), Debeyre (Lille), Combemale (Lille), Ancel (Lyon), Lecaillon (Paris), Rouvière (Montpellier), Collin (Nancy), Dubreuil (Lyon), etc.

Le professeur Ledouble, très sensible à cette marque de sympathie, remercie, par la voie de la Gazette médicale du Gentre,

les signataires de cette adresse.

NUCLEO FER GIRARD, le plus assimilable des ferrugineux, chaque pilule contient 0,10 de NUCLEINATE de fer pur. Dose, 4 à 6 par jour, au début des repas.

VIN GIRARD de la Croix de Genève, iodotanique phosphaté.

## Succédané de l'huile de foie de morue

Maladies de poitrine, misère physiologique, lymphatisme, rachitisme, scrofule, faiblesse générale, convalescences, etc.

## BIOPHORINE Kola Glycérophosphatée

granulé de kola, glycérophosphate de chaux, quinquina, et cacao vanillé. Dosage rigoureux, le plus complet des agents antineurasthéniques et antidéperditeurs, le tonique éprouvé du sang, des muscles et des nerfs.

FLOREINE — Crème de toilette hygiénique, employée dans toutes les affections légères de l'épiderme, gerçures des lèvres et des mains; innocuité absolue.

Le Gérant, H. AUBUGEAULT.

Tours, imp Tourangelle.